

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
DIAGNOSTIC DU SYSTÈME NATIONAL D'ASSURANCE QUALITÉ
DE L'AUDIT EXTERNE EN HAÏTI

Rapport Provisoire

**Préparé dans le cadre du programme de renforcement de la qualité de l'audit et de la
gouvernance financière**

Présenté à :

**La Banque mondiale
(Groupe de la Banque mondiale)**

Préparé par :

**Uder Antoine, FCPA
Consultant - Régulation et Qualité de l'Audit**

**Herneau Gaspard, CPA, MBA
Consultant - Audit, Gouvernance**

**Avec la collaboration des institutions nationales et des parties prenantes du secteur de
l'audit en Haïti**

MAI 2026

TABLE DE MATIERES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
1. INTRODUCTION	7
1.1 Contexte de la mission	7
1.2 Justification et objectifs du diagnostic	9
1.3 Portée de l'étude	11
1.4 Limites de l'étude	12
2. MÉTHODOLOGIE.....	12
2.1 Approche analytique	12
2.2 Outils de collecte des informations.....	12
2.3 Parties prenantes consultées.....	13
2.4 Référentiel d'évaluation utilisé	13
2.5 Limites méthodologiques.....	14
3. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET MARCHÉ DE L'AUDIT EN HAÏTI.....	15
3.1 Organisation de la profession comptable et d'audit.....	15
3.2 Rôle et mandat de l'OCPAH.....	15
3.3 Paysage institutionnel public (MEF, IGF, CSCCA, BRH, DGI).....	18
3.4 Structure et caractéristiques du marché de l'audit	19
3.5 Rôle des partenaires au développement et des autres acteurs externes	21
4. PRINCIPAUX CONSTATS.....	21
4.1 Cadre légal, réglementaire et normatif.....	22
4.2 Pratiques des cabinets d'audit et gestion de la qualité	24
4.3 Perspectives institutionnelles et dynamiques de gouvernance.....	30
5. ÉVALUATION GLOBALE DU SYSTÈME.....	34
5.1 Niveau de maturité du système d'assurance qualité	35
5.2 Contraintes et écarts structurels	35
5.3 Analyse des causes profondes.....	37
5.4 Positionnement par rapport aux bonnes pratiques internationales (benchmark)	37
5.5 Synthèse du diagnostic.....	39
6. OPTIONS STRATÉGIQUES DE RÉFORME.....	39
6.1 Vue d'ensemble des scénarios de réforme.....	40
6.2 Conditions d'adhésion et exigences de crédibilité.....	40

6.3 Évaluation comparative des options	41
6.4 Option stratégique privilégiée.....	42
7. RISQUES LIÉS À L'INACTION	43
7.1 Risques pour la gouvernance financière publique	43
7.2 Risques pour la crédibilité de l'information financière	43
7.3 Risques pour la confiance des investisseurs et le développement du secteur privé.....	43
7.4 Risques de dépendance aux partenaires techniques et financiers internationaux	44
7.5 Risques pour le développement de la profession comptable	44
8. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES.....	44
8.1 Actions prioritaires de court terme (0 - 12 mois).....	45
8.2 Réformes de moyen terme (1- 3 ans).....	46
9. FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE	47
9.1 Vision stratégique et principes directeurs	47
9.2 Phasage de la mise en œuvre (court / moyen / long terme)	48
9.3 Plan d'action détaillé.....	49
9.4 Gouvernance et dispositifs institutionnels	51
9.5 Gestion des risques et mesures d'atténuation	55
9.6 Cadre de suivi et indicateurs de performance	56
10. CONCLUSION.....	57
10.1 Synthèse des messages clés du diagnostic	57
10.2 L'impératif de réforme.....	57
10.3 Perspectives stratégiques	58
ANNEXES.....	59
Annexe 1 : Liste des institutions consultées	59
Annexe 2 : Questionnaires et outils de collecte des données.....	60

Sigles et abréviations

Sigle	Signification
OCPAH	Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti
ISQM	International Standard on Quality Management
ISA	International Standards on Auditing
IFRS	International Financial Reporting Standards
IESBA	International Ethics Standards Board for Accountants
IFAC	International Federation of Accountants
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
IGF	Inspection Générale des Finances
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
BRH	Banque de la République d'Haïti
DGI	Direction Générale des Impôts
QA	Quality Assurance (Assurance qualité)
SMO	Statements of Membership Obligations
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
BM	Banque mondiale
BID	Banque Interaméricaine de Développement
UE	Union européenne
PAFA	Pan African Federation of Accountants (Fédération Panafricaine des Comptables)
ISA 220	Norme relative à la gestion de la qualité d'un audit
ISQM 1	Norme relative au système de gestion de la qualité des cabinets
ISQM 2	Norme relative à la revue qualité des missions
ROSC	Report on the Observance of Standards and Codes
UAQ	Unité d'Assurance Qualité
SNAQA	Système National d'Assurance Qualité de l'Audit

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Contexte et justification

La présente étude porte sur le diagnostic du système national d'assurance qualité de l'audit externe en Haïti (SNAQA), dans un contexte marqué par des enjeux importants de gouvernance financière, de transparence et de crédibilité de l'information financière. Elle s'inscrit dans le cadre de l'initiative de la Banque mondiale, en accord avec la Banque interaméricaine de développement (BID) avec la collaboration de International Federation of Accountants, *Federation internationale des experts comptables*, IFAC et de la Pan African Federation of Accountants, *Fédération Panafricaine des Comptables*, PAFA, visant à renforcer la qualité des audits externes dans les pays partenaires. Au-delà des partenaires techniques et financiers, un dispositif national d'assurance qualité bénéficiera également aux investisseurs privés, aux institutions financières, à l'administration fiscale et, plus largement, à l'ensemble des utilisateurs de l'information financière.

Principaux constats

L'analyse, fondée sur une revue documentaire, des questionnaires administrés aux parties prenantes et des entretiens institutionnels, met en évidence un système caractérisé par un niveau de maturité global faible, marqué par l'absence de mécanismes structurés, une application partielle des normes internationales et une coordination institutionnelle limitée.

Les principaux constats incluent :

- un cadre légal insuffisamment opérationnel : les textes encadrant la profession existent (décret de 1981, dispositions sectorielles), mais aucun texte ne rend obligatoire un dispositif d'assurance qualité, et les mécanismes de contrôle, de suivi et de sanction font défaut ;
- l'absence de système national de supervision de la qualité : près de 98 % des répondants confirment qu'aucun mécanisme national structuré de revue qualité n'est en place ;
- une application hétérogène des normes ISA et ISQM 1 : plus de 80 % des répondants indiquent une application seulement partielle des normes ISA et environ 70 % des cabinets déclarent une mise en œuvre limitée de la norme ISQM 1 ;
- des capacités techniques inégales entre les cabinets, le niveau de structuration variant fortement selon la taille, l'expérience et l'exposition internationale des cabinets ;
- une dépendance aux exigences des partenaires techniques et financiers, la supervision de la qualité reposant aujourd'hui essentiellement sur les revues effectuées dans le cadre des projets financés par les bailleurs.

Diagnostic d'ensemble du système

Au regard de ces constats, le système national d'assurance qualité de l'audit en Haïti peut être qualifié d'embryonnaire, fragmenté et faiblement structuré, positionné à un stade initial de maturité. Le principal enjeu ne réside pas dans l'absence de normes ou de reconnaissance des référentiels internationaux (ISA, IFRS, ISQM 1) mais dans leur non-opérationnalisation, faute de

cadre légal contraignant, de mécanisme de supervision indépendant et de capacités techniques suffisantes.

Malgré ces contraintes, le diagnostic met en évidence des opportunités importantes de réforme, notamment à travers l'engagement des parties prenantes et l'existence de référentiels internationaux reconnus.

Axes prioritaires de réforme

Dans ce contexte, la mise en place d'un système national d'assurance qualité de l'audit (SNAQA) apparaît comme une priorité stratégique. Les recommandations formulées visent à remédier aux principales faiblesses identifiées par le diagnostic, notamment l'insuffisance du cadre réglementaire, l'absence de supervision structurée, les contraintes de capacités et la faible valorisation de la qualité au sein du marché de l'audit. Elles ont pour objectif d'établir un cadre institutionnel crédible, de renforcer les capacités des acteurs et d'assurer une mise en conformité progressive avec les normes internationales.

Les recommandations formulées dans le cadre de cette étude s'articulent autour de cinq axes prioritaires :

- (i) le renforcement du cadre légal et réglementaire de l'audit externe ;
- (ii) (ii) la mise en place progressive d'un système national d'assurance qualité conforme aux normes internationales ;
- (iii) (iii) le renforcement institutionnel de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH) et des autres parties prenantes ;
- (iv) (iv) le développement des capacités techniques des cabinets d'audit et des professionnels ;
- (v) et l'amélioration de la coordination entre les institutions concernées.

La mise en œuvre de ces recommandations nécessitera la mobilisation de ressources humaines spécialisées, un appui technique pour l'élaboration des outils méthodologiques et des procédures d'inspection, ainsi que des ressources financières destinées à la formation, au fonctionnement du dispositif de supervision, à la réalisation des revues qualité, à l'accompagnement des cabinets dans la mise en œuvre des normes internationales de gestion de la qualité et aux activités de sensibilisation. Un accompagnement des partenaires techniques et financiers pourrait également constituer un levier important pour soutenir la phase de démarrage et la pérennisation du système qui relèvent de la responsabilité des acteurs nationaux. La réussite de cette phase repose toutefois avant tout sur une implication forte et un engagement soutenu des acteurs nationaux.

L'option stratégique privilégiée à l'issue du diagnostic est un modèle hybride combinant un rôle structurant de l'OCPAH en matière de régulation, de développement et d'accompagnement de la

profession, et un mécanisme de supervision indépendant garantissant l'objectivité, la transparence, la crédibilité et l'efficacité du système.

Perspectives de mise en œuvre

La mise en œuvre s'appuiera sur une feuille de route en trois phases : à court terme (0 à 12 mois), l'adoption du cadre légal, la création de l'unité d'assurance qualité et le lancement du renforcement des capacités ; à moyen terme (1 à 3 ans), le déploiement complet du système, la montée en puissance des mécanismes de supervision et la consolidation de la coordination institutionnelle ; à plus long terme, la généralisation des revues qualité, l'introduction de sanctions graduées et la pérennisation financière du dispositif.

Les ressources nécessaires à la phase initiale de mise en œuvre sont estimées à environ **neuf cent mille de dollars américains**, couvrant notamment la mise en place du cadre institutionnel et réglementaire, le renforcement des capacités des parties prenantes, le développement des outils méthodologiques et des systèmes de suivi, l'accompagnement des cabinets d'audit ainsi que les premières activités d'inspection et de supervision.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte de la mission

La présente mission s'inscrit dans le cadre de l'initiative de la Banque mondiale en accord avec la Banque interaméricaine de développement (BID) visant à renforcer la qualité des audits externes dans les pays partenaires, à travers un diagnostic du système national d'assurance qualité de l'audit externe et son alignement avec les normes internationales, notamment les normes de gestion de la qualité publiées par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB), dont la norme ISQM 1. Elle a également bénéficié des contributions de l'IFAC et de la PAFA.

Le diagnostic poursuit un double objectif. D'une part, il vise à fournir aux autorités haïtiennes, à l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH) et aux partenaires techniques et financiers un état des lieux objectif du cadre réglementaire, institutionnel et professionnel encadrant la qualité de l'audit externe. D'autre part, il a pour vocation de jeter les bases techniques et institutionnelles nécessaires à la mise en place d'un système national d'assurance qualité de l'audit conforme aux exigences de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) ainsi qu'aux bonnes pratiques observées à l'échelle internationale. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des efforts engagés pour renforcer la gouvernance financière, la transparence et la redevabilité en Haïti. Elle tient compte des spécificités du contexte national, notamment la taille relativement limitée du marché de l'audit, les contraintes sécuritaires persistantes, les capacités institutionnelles limitées et les défis liés à l'application uniforme des normes professionnelles.

En Haïti, les audits des projets financés par les partenaires techniques et financiers, ainsi que ceux des entreprises, occupent une place importante dans le dispositif de contrôle et de redevabilité. Dans ce contexte, la qualité des audits constitue un enjeu essentiel pour garantir une information financière transparente et crédible au bénéfice des investisseurs, de l'État et des partenaires techniques et financiers. Cependant, en l'absence d'un système national structuré d'assurance qualité de l'audit, la supervision de ces travaux repose en grande partie sur les exigences des bailleurs de fonds. Cette situation entraîne une application inégale des normes professionnelles et limite la capacité du pays à assurer un contrôle cohérent, harmonisé et soutenable de la qualité des audits.

C'est pour répondre à cette situation que la mise en place d'un système national d'assurance qualité apparaît comme une nécessité stratégique, afin de renforcer la crédibilité des audits, d'améliorer la gouvernance financière et de réduire la dépendance aux mécanismes externes. Le présent diagnostic constitue la première étape de cette démarche : il vise à dresser l'état des lieux du dispositif actuel avant d'en proposer les pistes de renforcement possibles.

Encadré 1 - Définitions clés utilisées dans le présent rapport

Afin de faciliter la lecture, les notions suivantes, employées de manière récurrente dans le présent rapport, sont définies comme suit :

Assurance qualité de l'audit : ensemble des mécanismes institutionnels (cadre légal et réglementaire, supervision, inspections, revues qualité, mesures correctives et disciplinaires) destinés à garantir que les missions d'audit sont réalisées conformément aux normes professionnelles applicables.

Structuration d'un cabinet : degré de formalisation de l'organisation d'un cabinet, apprécié notamment au regard de l'existence d'un organigramme et d'une répartition claire des responsabilités, de politiques et procédures écrites, de processus documentés de supervision et de revue, ainsi que de ressources humaines et matérielles dédiées. Un cabinet est dit « structuré » lorsqu'il satisfait l'essentiel de ces critères de manière formalisée, et « faiblement structuré » lorsque ses pratiques reposent principalement sur des arrangements informels ou ad hoc.

Revue qualité : examen, par une personne ou une instance distincte de l'équipe de mission, de la conformité des travaux d'audit aux normes applicables, réalisé au niveau du cabinet (revue interne) ou par un tiers (revue externe).

Inspection qualité : évaluation périodique et indépendante d'un cabinet d'audit ou d'un échantillon de missions d'audit visant à apprécier le respect des normes professionnelles applicables, l'efficacité du système de gestion de la qualité du cabinet et la mise en œuvre des recommandations antérieures.

Système national d'assurance qualité de l'audit : ensemble des dispositions légales, institutionnelles et opérationnelles permettant de superviser la qualité des audits réalisés dans un pays, d'effectuer des inspections périodiques des cabinets d'audit et de promouvoir l'amélioration continue des pratiques professionnelles conformément aux normes internationales.

1.2 Justification et objectifs du diagnostic

Dans le contexte actuel de transition vers une gestion des finances publiques axée sur les résultats et de mobilisation des ressources externes en Haïti, la qualité de l'audit externe constitue un levier essentiel pour assurer la transparence, la redevabilité et la crédibilité de l'information financière. En effet, à l'instar des investisseurs privés qui recherchent un certain niveau d'assurance dans la qualité de l'information financière (transparence, fiabilité, pertinence), les partenaires techniques et financiers, notamment la Banque mondiale (BM) et la Banque interaméricaine de développement (BID), s'appuient également sur les travaux réalisés par les cabinets d'audit privés

pour obtenir une assurance raisonnable quant à l'utilisation des fonds alloués aux projets de développement. Toutefois, en l'absence d'un système national structuré d'assurance qualité de l'audit, rien ne permet aujourd'hui de garantir, de manière indépendante et systématique, que les pratiques professionnelles répondent de façon homogène aux exigences des normes internationales (ISA, ISQM 1). C'est précisément cette absence de mécanisme national de supervision et non un constat préalable sur la qualité des travaux qui justifie la réalisation du présent diagnostic.

Les enjeux associés à ce diagnostic sont multiples et stratégiques ; ils peuvent être présentés comme suit :

Enjeux techniques

- Renforcer la crédibilité de l'information financière et améliorer la fiabilité des états financiers;
- Assurer l'alignement avec les normes internationales d'audit (ISA) et de gestion de la qualité (ISQM 1) ;
- Favoriser l'harmonisation des pratiques professionnelles entre les acteurs du secteur.

Enjeux institutionnels

- Renforcer les mécanismes de gouvernance, de contrôle et de transparence dans la gestion des ressources publiques ;
- Mettre en place un système national d'assurance qualité autonome, structuré et pérenne ;
- Clarifier les rôles et responsabilités des principales institutions impliquées incluant l'OCPAH, la Banque de la République d'Haïti (BRH) et l'État.

Enjeux économiques

- Contribuer au développement et à la structuration de la profession d'audit en Haïti ;
- Prendre en compte les contraintes liées à la taille du marché et réduire la dépendance aux mécanismes externes ;
- Assurer la soutenabilité des exigences de qualité pour les acteurs du secteur ;
- Renforcer la confiance des investisseurs privés et soutenir le développement du secteur privé, l'assurance qualité de l'audit bénéficiant à l'ensemble des utilisateurs de l'information financière et non aux seuls partenaires techniques et financiers.

Enjeux de gouvernance

- Renforcer la confiance du public et des partenaires dans le système financier ;
- Promouvoir une culture de conformité, d'éthique et de responsabilité professionnelle.

Ainsi, ce diagnostic constitue une étape déterminante dans le processus de modernisation et de renforcement du système d'audit externe en Haïti, en cohérence avec les bonnes pratiques internationales et les attentes des partenaires au développement. Les principaux goulots d'étranglement identifiés à l'issue de l'analyse sont présentés au chapitre 5 (Évaluation globale du système).

Objectif général

L'objectif général de la mission est de réaliser une évaluation diagnostique approfondie du système national d'assurance qualité de l'audit externe en Haïti, dans une perspective de renforcement de la gouvernance financière, d'amélioration de la qualité des audits et d'alignement avec les normes internationales applicables. Il s'est agi d'apprécier le niveau de structuration, d'efficacité et de conformité du dispositif national d'assurance qualité de l'audit externe, en vue d'identifier les écarts existants et de proposer des mesures concrètes et adaptées pour son renforcement, conformément aux bonnes pratiques internationales, notamment les Normes internationales d'audit (ISA) et la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM 1).

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la mission vise à :

- Analyser le cadre légal, réglementaire et institutionnel régissant la profession comptable et l'audit externe en Haïti, ainsi que les responsabilités des différentes parties prenantes ;
- Évaluer les dispositifs existants d'assurance qualité de l'audit, y compris les mécanismes de supervision, d'inspection, de contrôle et de discipline ;
- Apprécier le niveau d'application effective des normes professionnelles internationales, notamment les ISA, le Code d'éthique de l'IESBA et la norme ISQM 1 ;
- Examiner les pratiques internes des cabinets d'audit, en particulier les systèmes de gestion de la qualité, les processus de revue des missions et les mécanismes de formation et de mise à jour des compétences ;
- Identifier les écarts (gap analysis) entre les pratiques observées au niveau national et les exigences des référentiels internationaux, en s'appuyant sur une analyse comparative et structurée ;
- Évaluer le niveau de coordination entre les institutions publiques et professionnelles impliquées dans l'écosystème de l'audit (MEF, IGF, CSCCA, BRH, DGI, OCPAH, etc.);
- Apprécier le niveau de maturité du système national d'assurance qualité de l'audit, en tenant compte des dimensions institutionnelles, techniques et opérationnelles ;
- Formuler des recommandations stratégiques et opérationnelles, ainsi qu'un plan d'actions hiérarchisé, en vue de la mise en place progressive d'un système national d'assurance qualité de l'audit externe, adapté au contexte haïtien et conforme aux standards internationaux.

1.3 Portée de l'étude

La présente étude vise à analyser de manière globale le système national d'assurance qualité de l'audit externe en Haïti, en couvrant ses dimensions institutionnelles, réglementaires et professionnelles. Elle porte notamment sur :

- Le cadre légal et normatif régissant la profession d’audit ;
- Le rôle des principales institutions impliquées (MEF, IGF, CSCCA, BRH, DGI, OCPAH);
- Les pratiques des cabinets d’audit, notamment en matière de gestion de la qualité ;
- Le niveau d’application des normes internationales (ISA, ISQM 1) ;
- Les mécanismes existants de supervision, de contrôle et de coordination.

L’analyse s’appuie sur des revues documentaires, des questionnaires et des entretiens avec les parties prenantes, conformément à l’approche méthodologique retenue.

1.4 Limites de l’étude

Cette étude présente certaines limites liées à sa nature :

- Elle ne constitue ni un audit ni une évaluation individuelle des cabinets ou institutions, mais un diagnostic global ;
- Les informations collectées reposent en partie sur des données déclaratives ;
- L’accès à certaines données institutionnelles (statistiques consolidées, dossiers de contrôle, informations couvertes par le secret professionnel ou la confidentialité) a été restreint, ce qui a limité la possibilité de corroborer certaines déclarations ;
- L’hétérogénéité des pratiques peut affecter la comparabilité des constats.

Malgré ces contraintes, l’étude fournit une base analytique pertinente pour orienter les réformes et renforcer durablement la qualité de l’audit externe en Haïti.

2. MÉTHODOLOGIE

2.1 Approche analytique

La mission a été conduite selon une approche diagnostique, structurée et participative, visant à analyser de manière globale le système national d’assurance qualité de l’audit externe en Haïti. Cette approche repose sur une combinaison d’analyses documentaires, de consultations des parties prenantes et d’évaluations comparatives des pratiques observées au regard des exigences des normes internationales. Elle s’inscrit dans une logique d’appréciation systémique, centrée sur les dispositifs institutionnels et professionnels, et non sur l’évaluation individuelle des entités.

Les travaux de collecte, de consultation, d’analyse et de rédaction du présent diagnostic ont été réalisés sur la période allant du 26 janvier 2026 au 22 mai 2026.

Les travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec les acteurs clés du secteur, dans un esprit de transparence, de concertation et d’amélioration continue.

2.2 Collecte des informations

La collecte des informations s’est appuyée sur des outils structurés et harmonisés, comprenant notamment :

- des questionnaires standardisés, adressés aux cabinets d’audit ainsi qu’aux principales institutions publiques (MEF, IGF, CSCCA, BRH, DGI), permettant de recueillir des informations comparables sur les pratiques, les dispositifs existants et les perceptions des

acteurs. Les questionnaires utilisés étaient de nature mixte, combinant des questions fermées permettant de recueillir des données quantitatives comparables et des questions ouvertes favorisant la collecte d'appréciations qualitatives, de perceptions et de recommandations des parties prenantes consultées ;

- des entretiens institutionnels, conduits avec les parties prenantes, afin d'approfondir les analyses, de contextualiser les réponses et d'identifier les enjeux spécifiques au contexte haïtien ;
- une revue documentaire, incluant les textes légaux, les rapports disponibles et les référentiels professionnels applicables.

Les informations collectées ont été traitées de manière confidentielle, agrégée et non nominative, conformément à l'approche diagnostique retenue.

2.3 Parties prenantes consultées

La mission a impliqué un ensemble d'acteurs représentatifs de l'écosystème de l'audit en Haïti, incluant :

- les institutions publiques : Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), Banque de la République d'Haïti (BRH), Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH), consulté en sa qualité d'organisation professionnelle de régulation, catégorie distincte des institutions publiques et des cabinets ;
- les cabinets d'audit et de comptabilité, notamment ceux intervenant dans les audits de projets financés par les partenaires techniques et financiers.

Au total, les analyses reposent sur 18 questionnaires exploitables, couvrant :

- 12 cabinets d'audit ;
- 5 institutions publiques et de régulation ;
- ainsi que l'organisation professionnelle (OCPAH).

Ces éléments ont été complétés par des entretiens institutionnels ciblés, permettant d'assurer une lecture croisée, cohérente et représentative des dynamiques du secteur. Cette diversité d'acteurs a permis de recueillir une vision globale et croisée du système.

2.4 Référentiel d'évaluation utilisé

L'évaluation a été réalisée sur la base des principaux référentiels internationaux applicables en matière d'audit et de gestion de la qualité, notamment :

- les Normes internationales d'audit (ISA) ;
- la Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM 1) ;
- le Code d'éthique de l'IESBA ;
- ainsi que les bonnes pratiques internationales en matière de supervision publique de l'audit.

Ces référentiels ont servi de base pour apprécier le niveau de conformité des pratiques nationales et identifier les écarts significatifs.

Encadré 2 - Les normes de gestion de la qualité : ISQM 1, ISQM 2 et ISA 220 (Révisée).

Le référentiel international de gestion de la qualité publié par l'IAASB comprend trois normes complémentaires, qu'il convient de distinguer clairement.

ISQM 1 (Gestion de la qualité au niveau du cabinet) impose à chaque cabinet réalisant des audits de concevoir, mettre en œuvre et faire fonctionner un système de gestion de la qualité couvrant huit composantes interdépendantes : le processus d'évaluation des risques, la gouvernance et le leadership, les règles d'éthique, l'acceptation et le maintien des clients et des missions, la réalisation des missions, les ressources, l'information et la communication, et le processus de suivi et de mesures correctives.

ISQM 2 (Revue de la qualité des missions) précise les conditions de désignation et les responsabilités du réviseur de la qualité d'une mission, pour les missions présentant des enjeux particuliers (entités d'intérêt public, missions à risque élevé).

ISA 220 (Révisée) traite de la gestion de la qualité au niveau de chaque mission d'audit, sous la responsabilité de l'associé responsable.

Le présent diagnostic porte principalement sur la mise en œuvre d'ISQM 1, qui constitue le socle du système de gestion de la qualité des cabinets ; les références à ISQM 2 concernent spécifiquement la revue de la qualité des missions, et sont signalées comme telles dans le texte.

2.5 Limites méthodologiques

Malgré le soin apporté à la collecte et à l'analyse des données, certaines limites doivent être prises en considération dans l'interprétation des résultats :

- Caractère déclaratif des informations collectées : les données issues des questionnaires et des entretiens reposent en grande partie sur les déclarations des répondants, sans vérification systématique sur pièces justificatives.
- Hétérogénéité des réponses : le niveau de compréhension des concepts liés à l'assurance qualité et aux normes internationales varie selon les acteurs, ce qui peut affecter la comparabilité des réponses.
- Couverture partielle des acteurs : bien que les principales institutions aient été consultées, certains acteurs du marché n'ont pas pu être pleinement intégrés au processus.
- Absence de système national formalisé : l'inexistence d'un dispositif structuré d'assurance qualité limite la disponibilité de données consolidées et fiables à l'échelle nationale.
- Contraintes de temps et de disponibilité : les délais de la mission et la disponibilité des parties prenantes ont restreint la profondeur de certaines analyses.

Ces limites n'affectent pas la pertinence globale du diagnostic, mais invitent à considérer les résultats comme une base d'orientation stratégique pour les réformes futures.

3. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET MARCHÉ DE L'AUDIT EN HAÏTI

3.1 Organisation de la profession comptable et d'audit

La profession comptable et d'audit en Haïti s'articule autour d'un ensemble d'acteurs institutionnels et professionnels, dont les rôles, bien que définis dans les textes, présentent encore des zones de chevauchement ainsi que des insuffisances en matière de coordination.

Parmi les enjeux relevés lors des consultations figure la nécessité de mieux préciser l'articulation entre les responsabilités de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH) et celles de certaines institutions publiques de contrôle, notamment l'Inspection Générale des Finances (IGF). L'OCPAH, en tant qu'organisme de régulation de la profession comptable et d'audit, est responsable de l'encadrement des professionnels et de la promotion du respect des normes professionnelles. Pour sa part, l'IGF exerce des fonctions d'inspection, de contrôle et d'évaluation au sein des administrations et organismes publics. Bien que leurs mandats soient de nature différente, certaines parties prenantes ont souligné qu'une meilleure coordination entre ces institutions permettrait de réduire les risques de duplication des interventions et de renforcer la cohérence du dispositif global de supervision. Dans cette perspective, il serait opportun de clarifier davantage les rôles et responsabilités respectifs des acteurs concernés, de formaliser les modalités de collaboration et de partage d'information, et de mettre en place des mécanismes favorisant une action complémentaire et efficace en matière de contrôle et de qualité des audits.

3.2 Rôle et mandat de l'OCPAH

L'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH) constitue l'organe de régulation de la profession comptable et d'audit en Haïti. À ce titre, il occupe une position centrale dans la structuration, la supervision et le développement de la profession.

3.2.1 Mandat et responsabilités institutionnelles

Les missions de l'OCPAH couvrent notamment :

- l'encadrement de l'accès à la profession et la gestion du tableau des membres ;
- la promotion et la diffusion des normes professionnelles, notamment les normes internationales d'audit (ISA) et de gestion de la qualité (ISQM) ;
- l'organisation de la formation professionnelle continue, y compris sur les questions de gestion de la qualité ;
- la mise en œuvre de mécanismes disciplinaires en cas de manquements professionnels.

Ce rôle positionne l'OCPAH comme un acteur clé dans le renforcement de la qualité des pratiques professionnelles et dans l'alignement avec les standards internationaux.

3.2.2 Rôle en matière d'assurance qualité de l'audit

En matière d'assurance qualité, l'OCPAH est appelé à jouer un rôle déterminant dans :

- la mise en place de mécanismes de revue qualité des cabinets d'audit ;
- la supervision de l'application des normes professionnelles ;
- l'accompagnement des cabinets dans la mise en œuvre des exigences des normes ISQM 1 et ISA.

Toutefois, les analyses issues des consultations révèlent que le rôle de l'OCPAH en matière d'assurance qualité de l'audit externe demeure en évolution. L'OCPAH est membre de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) et est tenu, à ce titre, de se conformer à ses exigences, notamment en matière de qualité et de formation. Cependant :

- les mécanismes de contrôle qualité existants sont limités ou en cours de structuration ;
- il n'existe pas de dispositif de revue qualité à l'échelle nationale ;
- le niveau de mise en œuvre des SMOs (Statements of Membership Obligations) de l'IFAC demeure faible, avec une application partielle et encore insuffisamment structurée au sein de l'OCPAH. À titre d'illustration, aucun programme de revue qualité des cabinets n'a encore été déployé (SMO 1), le Code de déontologie de l'IESBA n'a pas été formellement transposé dans un dispositif de contrôle de son application (SMO 4), et les procédures d'enquête et de discipline demeurent largement informelles (SMO 6).

À titre de rappel, les sept Statements of Membership Obligations (SMOs) auxquels l'OCPAH est tenu en sa qualité d'organisation membre de l'IFAC couvrent :

- le contrôle de qualité et la gestion de la qualité (SMO 1), incluant notamment les normes ISQM 1, ISQM 2 et ISA 220 ;
- les normes internationales de formation des professionnels comptables (SMO 2) ;
- les normes internationales d'audit et d'assurance publiées par l'IAASB (SMO 3) ;
- le Code international de déontologie de l'IESBA, y compris les exigences relatives à l'indépendance (SMO 4) ;
- les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (SMO 5) ;
- les mécanismes d'enquête et de discipline (SMO 6) ; ainsi que les Normes internationales d'information financière (IFRS) (SMO 7).

L'analyse réalisée dans le cadre du présent diagnostic met en évidence des besoins de renforcement plus particulièrement en ce qui concerne les exigences relatives au contrôle qualité (SMO 1), à l'éthique et à l'indépendance professionnelles (SMO 4) ainsi qu'aux mécanismes d'enquête et de discipline (SMO 6). Ces domaines constituent des composantes essentielles d'un système d'assurance qualité robuste et conforme aux meilleures pratiques internationales.

Dans cette perspective, la mise en conformité progressive avec l'ensemble des SMOs devrait être intégrée parmi les priorités stratégiques de l'OCPAH et constituer l'un des fondements du futur système national d'assurance qualité de l'audit.

3.2.2.1 Évaluation des dispositions d'assurance qualité au regard de la SMO 1 de l'IFAC

La SMO 1 (Quality Assurance) exige que toute organisation membre de l'IFAC veille à l'existence d'un système obligatoire d'assurance qualité couvrant les cabinets réalisant des missions d'audit d'états financiers. Lorsque la responsabilité directe de ce système relève d'une autre instance, telle qu'une autorité publique ou un organisme national de supervision, l'organisation membre demeure soumise à une obligation de « meilleurs efforts » (*best endeavours*). Cette obligation consiste à

promouvoir, soutenir et suivre la mise en œuvre d'un dispositif conforme aux exigences internationales.

L'évaluation des arrangements institutionnels proposés au regard des principales exigences de la SMO 1 permet ainsi de clarifier les responsabilités respectives de l'OCPAH et des autorités publiques concernées, tout en définissant une trajectoire réaliste de conformité dans le cadre du modèle hybride envisagé (voir section 6).

La SMO 1 a fait l'objet d'une révision majeure entrée en vigueur le 1er avril 2026. Cette révision érige désormais la SMO 1 en référentiel autonome définissant les éléments essentiels qu'un système d'assurance qualité doit comporter. Elle aligne également les exigences de supervision de la qualité sur les Normes internationales de gestion de la qualité (ISQM 1 et ISQM 2) et remplace l'approche traditionnelle fondée sur des revues périodiques par une démarche de gestion continue de la qualité.

Cette nouvelle approche met davantage l'accent sur l'identification, l'évaluation et le traitement des risques liés à la qualité, sur l'existence de mécanismes proactifs de prévention plutôt que sur des inspections a posteriori, ainsi que sur le suivi et la remédiation systématiques des déficiences constatées. Le système d'assurance qualité doit être établi et appliqué de manière durable, avec un champ d'application clairement défini et adapté aux risques.

Pour une organisation professionnelle membre telle que l'OCPAH, cette évolution marque un changement significatif de perspective. Le rôle de l'organisation ne se limite plus à promouvoir ou superviser un programme de revue externe, mais s'étend désormais à l'accompagnement des cabinets dans la conception, la mise en œuvre et l'amélioration continue de leurs systèmes de gestion de la qualité. Cela implique notamment l'élaboration d'orientations professionnelles, la diffusion de guides pratiques, l'organisation d'activités de formation continue, ainsi que la fourniture d'un appui technique favorisant l'application effective des normes ISQM.

Dans ce contexte, la conformité à la SMO 1 ne repose plus uniquement sur l'existence d'un programme d'inspection périodique, mais également sur la capacité de l'écosystème professionnel à promouvoir une culture de qualité durable au sein des cabinets. L'OCPAH est ainsi appelée à jouer un rôle central de leadership, de sensibilisation et de renforcement des capacités afin de soutenir l'intégration de la qualité dans les processus des cabinets dès leur conception et tout au long de leur fonctionnement.

Tableau 1 : Évaluation des dispositions proposées au regard de la SMO 1 et voie de conformité par « meilleurs efforts »

Exigence clé de la SMO 1	Situation actuelle de l'OCPAH	Voie de conformité (« meilleurs efforts »)
Programme obligatoire de revue qualité des cabinets réalisant des audits	Aucun programme national déployé à ce jour	Porter et soutenir la création de l'Unité d'assurance qualité ; piloter une phase de revues volontaires

Approche de revue fondée sur les risques ou par cycles	Pratiques ponctuelles, non systématisées	Adopter une méthodologie fondée sur les risques et la proportionnalité (cycles de 2 à 3 ans)
Indépendance, objectivité et compétence des évaluateurs	Nombre limité de professionnels qualifiés pour conduire des inspections indépendantes	Développer un programme de formation et de certification des inspecteurs avec l'appui de la PAFA et de l'IFAC, mettre en place des mécanismes garantissant l'indépendance des évaluateurs et séparer clairement les fonctions de revue qualité et de discipline
Rapports, mesures correctives et suivi ; lien avec l'enquête et la discipline (SMO 6)	Mécanismes disciplinaires largement informels	Renforcer le cadre réglementaire en définissant clairement les liens entre les résultats des revues qualité, les enquêtes éventuelles et les procédures disciplinaires, conformément aux exigences de la SMO 6

Dans le modèle hybride, la responsabilité opérationnelle de la revue qualité incomberait à l'Unité d'assurance qualité, tandis que l'OCPAH assumerait son obligation de « meilleurs efforts » en portant le plaidoyer réglementaire, en mobilisant les ressources, en sensibilisant ses membres à l'ISQM 1 et en rendant compte de l'avancement à l'IFAC dans le cadre du Programme de conformité aux SMO.

3.2.3 Contraintes institutionnelles et opérationnelles

Plusieurs contraintes limitent actuellement la capacité de l'OCPAH à exercer pleinement son rôle en matière d'assurance qualité :

- ressources humaines et techniques limitées dédiées à la supervision de la qualité ;
- absence de cadre formel et opérationnel de contrôle qualité à l'échelle nationale ;
- manque d'outils méthodologiques standardisés pour l'inspection des cabinets ;
- faible formalisation des mécanismes disciplinaires liés à la qualité des audits.

En particulier, l'absence d'un système formalisé d'enquête et de discipline (SMO 6) constitue une lacune critique. Un tel système, reconnu par les membres de la profession et le public, est indispensable pour crédibiliser la profession et garantir le respect effectif des normes professionnelles. Il suppose l'adaptation du cadre de l'OCPAH aux réalités haïtiennes, la formalisation des pratiques disciplinaires actuellement informelles, et l'articulation avec le Code

de déontologie de l’IESBA. Cette dimension doit être intégrée explicitement dans les recommandations stratégiques du présent rapport et dans le plan d’action proposé.

Ces contraintes affectent la capacité de l’Ordre à assurer une surveillance systématique et cohérente de la profession.

3.2.4 Positionnement stratégique dans le futur système

Malgré ces limites, l’OCPAH demeure un acteur incontournable dans la perspective de mise en place d’un système national d’assurance qualité de l’audit.

À cet égard, son rôle pourrait être renforcé autour des axes suivants :

- pilotage ou participation à un dispositif national de supervision de la qualité de l’audit ;
- développement de mécanismes de revue qualité conformes aux standards internationaux ;
- renforcement des capacités techniques des cabinets ;
- promotion d’une culture de qualité et de conformité au sein de la profession.

Afin de préserver la crédibilité, l’objectivité et l’indépendance du futur système d’assurance qualité, les activités opérationnelles de revue qualité et d’inspection devraient être exercées par une Unité d’Assurance Qualité disposant d’une indépendance fonctionnelle appropriée et appliquant des procédures transparentes, objectives et fondées sur les risques. Dans ce cadre, l’OCPAH jouerait un rôle essentiel d’appui, de coordination, de sensibilisation et de développement professionnel, tout en contribuant à la mise en œuvre progressive des exigences des Statements of Membership Obligations (SMO) de l’IFAC. Cette approche permettrait de concilier le rôle central de l’OCPAH dans le développement de la profession avec les exigences d’indépendance, de transparence et de crédibilité reconnues par les bonnes pratiques internationales en matière de supervision de la qualité de l’audit

3.3 Paysage institutionnel public (MEF, IGF, CSCCA, BRH, DGI)

L’écosystème de l’audit en Haïti repose sur l’intervention de plusieurs institutions publiques, dont les mandats couvrent la régulation, le contrôle, la supervision et l’exploitation des informations financières. Ces acteurs jouent un rôle déterminant dans la gouvernance globale du système d’audit, bien que leurs interventions demeurent encore insuffisamment coordonnées.

3.3.1 Cartographie des principales institutions publiques

Les principales institutions impliquées dans l’écosystème de l’audit peuvent être présentées comme suit :

Tableau 2 : Institutions impliquées dans l’écosystème de l’audit

Institution	Mandat principal	Contribution au système d’audit
MEF	Orientation stratégique et pilotage des politiques publiques	Coordination des réformes et du cadre global de gouvernance

Institution	Mandat principal	Contribution au système d'audit
IGF	Contrôle administratif interne de l'État	Vérification et évaluation des dispositifs de gestion publique
CSCCA	Contrôle externe et juridictionnel	Audit externe et jugement des comptes publics
DGI	Administration fiscale	Exploitation des rapports d'audit à des fins fiscales
BRH	Régulation financière	Supervision prudentielle et analyse de la qualité de l'information financière du secteur financier

3.3.2 Nature des interactions avec les cabinets d'audit

Les interactions entre ces institutions et les cabinets d'audit existent, mais elles demeurent généralement :

- ponctuelles, souvent limitées à l'analyse ou à l'exploitation des rapports d'audit ;
- non systématisées, en l'absence de procédures formelles d'échange d'information ;
- hétérogènes, variant selon les institutions et les missions.

Dans certains cas, les rapports d'audit sont utilisés comme outils d'appui à la prise de décision, notamment en matière de contrôle, de supervision ou d'analyse financière. Toutefois, leur exploitation reste inégale selon les institutions.

3.4 Structure et caractéristiques du marché de l'audit

3.4.1 Caractéristiques générales du marché

Le marché de l'audit en Haïti est principalement assuré par des cabinets d'audit indépendants, notamment dans le cadre des audits de projets financés par les partenaires techniques et financiers. Les cabinets privés constituent ainsi le principal vecteur de l'audit externe dans le pays : outre les projets financés par les bailleurs, ils interviennent auprès des entreprises privées, des institutions financières et, dans une moindre mesure, des entités publiques (entreprises publiques, organismes autonomes), les institutions supérieures de contrôle publiques ne couvrant qu'une partie des besoins d'audit du secteur public.

La profession comptable est encadrée par l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH), qui joue un rôle central en matière de régulation et de développement professionnel. Toutefois, le marché se caractérise par une hétérogénéité notable des capacités techniques, organisationnelles et du niveau de conformité aux normes professionnelles entre les cabinets.

À cet égard, certains cabinets présentent encore un niveau de structuration insuffisant, notamment en ce qui concerne la disponibilité de ressources humaines qualifiées, l'organisation interne, ainsi que les infrastructures professionnelles (espaces de travail, systèmes d'archivage, outils techniques). Ces limitations peuvent affecter la qualité, la cohérence et la fiabilité des travaux d'audit réalisés.

Par ailleurs, bien que les normes internationales (ISA, IFRS, ISQM 1) soient généralement reconnues comme référentiel de référence, leur application effective demeure inégale. Les dispositifs de gestion de la qualité sont, dans plusieurs cas, partiels, en cours de structuration ou appliqués de manière informelle au sein des cabinets.

3.4.2 Concentration du marché et contraintes de capacités

Les analyses réalisées mettent en évidence plusieurs caractéristiques structurantes du marché :

- **Forte concentration du marché** : le marché de l'audit, en particulier dans le secteur financier, demeure fortement concentré entre un nombre limité de cabinets. Les consultations réalisées indiquent que certaines institutions font appel aux mêmes cabinets d'audit depuis de nombreuses années. Cette situation, conjuguée au nombre restreint de cabinets disposant des capacités techniques requises, peut limiter l'application effective de certaines exigences professionnelles, notamment celles relatives à la rotation des cabinets d'audit;
- **Capacité nationale limitée** : les ressources techniques, humaines et organisationnelles disponibles au sein des cabinets demeurent insuffisantes pour répondre pleinement aux exigences du marché ;
- **Difficultés d'application de certaines règles professionnelles** : des exigences telles que la rotation des cabinets ou la mise en œuvre de dispositifs de double audit (local et international) se heurtent à des contraintes structurelles.

Conclusion : le marché haïtien de l'audit se caractérise par une structure étroite, limitant à la fois la concurrence et l'efficacité des mécanismes de régulation. L'absence d'un système national structuré d'assurance qualité de l'audit constitue une contrainte majeure, limitant la supervision des pratiques professionnelles et la capacité à garantir un niveau homogène de qualité à l'échelle du marché haïtien de l'audit.

3.4.3 Rôle et typologie des cabinets d'audit

Les cabinets d'audit constituent un pilier central du dispositif d'audit en Haïti. Ils interviennent de manière prédominante dans la réalisation des audits des projets financés par les partenaires techniques et financiers, des entités du secteur privé et, dans une moindre mesure, des entités publiques.

Cette position centrale confère aux cabinets d'audit un rôle déterminant dans la fiabilité de l'information financière et dans le renforcement de la gouvernance.

Les analyses issues des questionnaires révèlent une hétérogénéité marquée du niveau de maturité organisationnelle et technique des cabinets d'audit. À cet égard, trois grandes catégories peuvent être identifiées (selon les critères de structuration définis à l'Encadré 1) :

- **Cabinets en phase d'alignement** : disposant de systèmes de gestion de la qualité en cours de développement et souhaitant s'engager dans une démarche d'adoption progressive des normes internationales (ISQM 1, ISA) ;
- **Cabinets partiellement structurés** : dotés de politiques et procédures formalisées, y compris en matière de gestion de la qualité, mais dont l'application reste incomplète ou irrégulière ;

- **Cabinets faiblement structurés** : caractérisés par des dispositifs informels, y compris sur les questions de gestion de la qualité, avec une absence de formalisation des pratiques professionnelles.

3.4.4 Facteurs influençant la qualité des audits

La qualité des missions d’audit est conditionnée par plusieurs facteurs clés :

- les exigences des partenaires techniques et financiers, ainsi que celles des entités clientes des secteurs public et privé (régulateurs, institutions financières, grandes entreprises), dont le niveau d’exigence demeure toutefois inégal ;
- l’expérience et la qualification des équipes d’audit ;
- le niveau de structuration organisationnelle des cabinets d’audit.

3.5 Rôle des partenaires au développement et des autres acteurs externes

Les partenaires techniques et financiers (PTF) jouent un rôle déterminant dans l’écosystème de l’audit en Haïti, notamment à travers le financement de projets nécessitant des audits conformes aux normes internationales.

Ils imposent des exigences élevées en matière de qualité, incluant l’application des normes ISA, ISQM 1 et du Code d’éthique, ainsi que l’utilisation de termes de référence standardisés. Par ailleurs, ils mettent en œuvre des mécanismes de contrôle tels que la sélection des cabinets, les revues qualité et les évaluations de performance.

Ces interventions contribuent à améliorer les pratiques professionnelles et à renforcer les capacités techniques des cabinets d’audit. Toutefois, cette approche demeure principalement centrée sur les projets financés et ne constitue pas un dispositif national structuré. Elle engendre ainsi une dépendance aux mécanismes externes de supervision et souligne la nécessité de mettre en place un système national d’assurance qualité durable.

Au-delà des partenaires techniques et financiers, d’autres acteurs externes et privés contribuent également à l’amélioration de la qualité de l’audit en Haïti. Il s’agit notamment des réseaux internationaux d’audit auxquels certains cabinets locaux sont affiliés, lesquels leur imposent des politiques internes de contrôle qualité, des revues périodiques et le respect de standards professionnels harmonisés. Les institutions financières et les grandes entreprises privées participent également à cette dynamique en intégrant dans leurs relations contractuelles des exigences spécifiques en matière de qualité et d’indépendance des audits. Enfin, les organisations professionnelles régionales et internationales, en particulier l’IFAC et la Fédération Panafricaine des Comptables (PAFA), constituent des partenaires potentiels importants pour le développement du futur système national d’assurance qualité, grâce à leur expertise, à leurs outils méthodologiques et aux retours d’expérience issus d’autres juridictions.

4. PRINCIPAUX CONSTATS

L’analyse consolidée des 18 questionnaires exploitables et des entretiens met en évidence des tendances convergentes et structurantes : l’application des normes internationales d’audit (ISA)

demeure partielle et hétérogène selon les cabinets ; la mise en œuvre de la norme ISQM 1 est encore limitée ou en cours de structuration ; les dispositifs internes de gestion de la qualité existent dans certains cabinets, mais leur application reste incomplète ; le cadre légal et réglementaire est perçu comme insuffisamment opérationnel ; la coordination institutionnelle entre les acteurs est faible ou informelle ; et aucun système national structuré d'assurance qualité de l'audit n'est actuellement en place. À titre indicatif, plus de 80 % des répondants indiquent une application partielle des normes ISA ; environ 70 % des cabinets déclarent une mise en œuvre limitée de la norme ISQM 1 ; et près de 100 % confirment l'absence d'un système national structuré d'assurance qualité.

Le présent chapitre regroupe les constats issus de l'analyse, organisés autour de trois dimensions :

- le cadre légal, réglementaire et normatif (4.1) ;
- les pratiques des cabinets d'audit et la gestion de la qualité, y compris la mise en œuvre de la norme ISQM 1 (4.2) ;
- et les perspectives institutionnelles et dynamiques de gouvernance (4.3).

4.1 Cadre légal, réglementaire et normatif

4.1.1 Analyse générale du cadre existant

L'analyse du cadre légal, réglementaire et normatif de l'audit externe en Haïti met en évidence un dispositif partiellement structuré. Bien que des éléments formels existent, leur application effective demeure limitée, en raison notamment de l'absence de mécanismes de supervision, de contrôle et de sanction suffisamment développés.

4.1.2 Constats convergents

Les consultations menées auprès des parties prenantes font ressortir plusieurs constats partagés :

Tableau 3 : Constats partagés sur le cadre existant

Élément analysé	Constat
Cadre légal	Absence d'un cadre spécifique dédié à l'audit externe
Textes réglementaires	Existence de textes encadrant la profession, jugés insuffisants — notamment le décret de 1981 organisant la profession comptable et les dispositions sectorielles applicables (références précises à confirmer par l'OCPAH)
Normes internationales	Référence aux normes ISA et IFRS dans la pratique des cabinets sans mécanisme effectif d'application
Rôle des bailleurs	Influence positive (BM, BID, UE) dans la promotion des bonnes pratiques
Efficacité globale du cadre	Cadre existant mais insuffisamment efficace

Ces constats traduisent l'existence d'un cadre normatif reconnu sur le plan formel, mais dont l'opérationnalisation reste limitée. L'absence de dispositifs structurés d'application et de suivi réduit significativement l'impact de ce cadre sur la qualité effective des audits.

4.1.3 Évaluations divergentes des acteurs

Les perceptions des différentes parties prenantes consultées, notamment l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH), les cabinets d'audit et les institutions publiques, présentent des divergences notables, reflétant des niveaux de maturité, d'expérience et d'exposition aux normes internationales différents. À titre indicatif, sur la base des réponses aux questionnaires, près d'un tiers des répondants jugent le cadre légal inexistant ou inapplicable en l'état, tandis que la majorité le considère existant mais statique. De même, les avis divergent quant au niveau d'application des normes internationales : certains répondants estiment qu'elles sont peu appliquées, alors que d'autres observent leur mise en œuvre dans certains cabinets. Enfin, la qualité globale des audits est jugée faible par une partie des institutions publiques consultées, tandis que la plupart des cabinets l'estiment variable selon les acteurs.

Tableau 4 : Divergences d'évaluation entre acteurs

Sujet	Position 1	Position 2
Cadre légal	Inexistant	Existant mais statique
Normes internationales	Peu appliquées	Appliquées dans certains cabinets
Qualité globale	Faible	Variable selon les cabinets
Rôle de l'OCPAH	Très limité	Potentiel important

Ces divergences s'expliquent principalement par des différences d'expérience, de structuration et d'exposition aux standards internationaux. Au-delà de ces divergences de perception, les consultants relèvent un constat général partagé : le cadre légal et réglementaire existe sur le plan formel, mais demeure insuffisamment opérationnel, inégalement appliqué et dépourvu de mécanismes effectifs de contrôle et de sanction. Cette lecture d'ensemble conduit à en examiner plus précisément les forces et les faiblesses structurelles.

4.1.4 Forces et faiblesses du cadre

Tableau 5 : Forces contribuant à la qualité de l'audit

Forces	Description
Existence d'un cadre légal	Encadrement de base de la profession comptable
Affiliation de l'OCPAH à l'IFAC	Accès aux normes internationales et aux bonnes pratiques
Référence aux normes internationales	ISA et IFRS reconnues comme référentiel

Tableau 6 : Faiblesses structurelles majeures

Faiblesses	Description
Application des textes	Faible application, notamment du code d'éthique

Faiblesses	Description
Contrôle qualité	Absence de dispositif structuré de contrôle qualité
Sanctions et suivi	Manque de mécanismes effectifs de sanction et de suivi
Cadre réglementaire	Nécessité de modernisation et d'adaptation

4.1.5 Niveau d'application et contribution du cadre légal à la qualité de l'audit

L'analyse du cadre institutionnel et réglementaire actuel montre que son impact sur l'amélioration de la qualité de l'audit demeure globalement limité. Les consultations menées auprès des parties prenantes font ressortir, pour la majorité des acteurs consultés, que la contribution du cadre existant à la qualité des audits peut être qualifiée de :

- limitée à très faible, en raison de l'absence de mécanismes structurés de supervision et de contrôle qualité ;
- insuffisamment opérationnelle, compte tenu du faible niveau d'application effective des normes professionnelles ;
- peu homogène, en raison des disparités observées entre les acteurs du secteur.

En définitive, le principal enjeu ne réside pas dans l'absence de normes, mais dans leur non-opérationnalisation. Le cadre légal et réglementaire apparaît ainsi comme partiellement existant, mais insuffisamment appliqué et non pleinement opérationnel, ce qui limite son efficacité dans l'amélioration de la qualité des audits. Cette conclusion est reprise et mise en perspective dans l'évaluation globale du système présentée au chapitre 5.

4.2 Pratiques des cabinets d'audit et gestion de la qualité

Les pratiques d'assurance qualité au sein des cabinets d'audit en Haïti présentent un niveau de développement variable, marqué par des initiatives d'alignement aux normes internationales, mais encore inégalement mises en œuvre. La qualité des travaux dépend fortement du niveau de structuration des cabinets, de leur expérience et de leur exposition aux standards internationaux.

4.2.1 Organisation et structure des cabinets

Les cabinets d'audit présentent des niveaux de structuration hétérogènes :

- certains disposent d'une organisation formalisée avec une répartition claire des responsabilités ;
- d'autres fonctionnent avec des structures plus informelles, c'est-à-dire sans répartition claire et documentée des responsabilités, avec une gestion largement ad hoc des missions et une supervision reposant sur la seule pratique de l'associé.

Par ailleurs, les cabinets affiliés à des réseaux internationaux ou bénéficiant d'une exposition internationale présentent généralement un niveau de structuration plus avancé.

Cette diversité influence directement la capacité de la majorité des cabinets, en particulier les moins structurés, à mettre en place des dispositifs efficaces de contrôle qualité.

4.2.2 Dispositifs internes de gestion de la qualité (ISQM 1)

Des dispositifs de gestion de la qualité existent dans plusieurs cabinets, notamment : des politiques et procédures internes ; des outils méthodologiques ; des référentiels inspirés des normes ISQM ; des activités de veille normative ; des pratiques d'autoformation ; le recours à des appuis externes ; l'organisation de formations internes et la participation à des formations externes.

Dans certains cas plus avancés, ces dispositifs incluent :

- la mise à jour régulière des manuels de qualité ;
- la réalisation de diagnostics périodiques liés aux exigences ISQM ;
- la participation à des formations organisées par l'OCPAH ou des réseaux internationaux.

Cependant, leur application demeure souvent partielle et non systématique, traduisant une appropriation encore incomplète des exigences normatives.

S'agissant plus spécifiquement de la norme ISQM 1 (voir Encadré 2 pour la présentation de la norme), le niveau de connaissance varie sensiblement : certains cabinets disposent d'une bonne compréhension des principes et exigences, tandis que d'autres présentent une connaissance limitée ou partielle de la norme. Dans l'ensemble, le niveau de connaissance de la norme ISQM 1 demeure faible à l'échelle nationale, ce qui affecte la capacité des cabinets à engager une mise en œuvre structurée.

L'état d'avancement de la mise en œuvre demeure globalement à un stade initial à intermédiaire :

- Quelques cabinets ont engagé des démarches formelles (élaboration de politiques qualité, identification des risques) ;
- La majorité se situe à un stade de réflexion ou d'application partielle.

Les dispositifs existants couvrent généralement : l'acceptation et le maintien des clients ; la planification des missions ; la supervision des travaux ; la revue des rapports ; et l'archivage. Toutefois, ces dispositifs ne sont pas pleinement alignés sur les exigences de la norme ISQM 1 : les composantes relatives au processus d'évaluation des risques de non-qualité, au suivi du système (monitoring) et aux mesures correctives, ainsi que les exigences de documentation formalisée du système de gestion de la qualité, sont généralement absentes ou très partiellement couvertes.

Conformément aux normes ISQM 1, ISQM 2 et ISA 220 (Révisée), le système de gestion de la qualité d'un cabinet d'audit doit couvrir huit composantes interdépendantes :

- l'évaluation des risques ;
- (ii) la gouvernance et le leadership ;
- (iii) les règles d'éthique et d'indépendance ;
- (iv) l'acceptation et le maintien des relations clients et des missions ;
- (v) la réalisation des missions ;
- (vi) la gestion des ressources ;
- (vii) l'information et la communication ;
- et (viii) le processus de suivi et de prise de mesures correctives.

L'évaluation menée dans le cadre de ce diagnostic révèle que la grande majorité des cabinets haïtiens ne couvrent que partiellement ces huit composantes, avec des lacunes particulièrement marquées en matière d'évaluation des risques de non-qualité, d'inspection périodique des missions achevées, de suivi du système de gestion de la qualité et de documentation des mesures correctives.

4.2.2.1 Synthèse agrégée des constats au niveau des cabinets

Afin de renforcer le diagnostic, les constats issus des questionnaires et des consultations sont synthétisés ci-dessous sous une forme agrégée. Les ordres de grandeur déjà établis par l'enquête sont indiqués ; les proportions précises signalées comme « à consolider » seront finalisées à partir de l'exploitation complète du jeu de données du questionnaire.

Tableau 7 : Constats agrégés relatifs aux dispositifs de qualité des cabinets

Indicateur	Proportion estimée des cabinets
Système formel et documenté de gestion de la qualité (ISQM 1)	Minoritaire ; environ 70 % déclarent une mise en œuvre limitée de l'ISQM 1
Évaluation formelle des risques de non-qualité	Très faible (composante le plus souvent absente)
Revue de qualité des missions (EQR / ISQM 2)	Modérée pour la revue par associé ; faible pour la revue indépendante
Politiques et procédures écrites documentées	Variable selon le degré de structuration (formalisées dans les cabinets structurés, absentes ou informelles dans les autres)
Application des normes ISA	Partielle pour plus de 80 % des répondants
Mécanisme national de revue qualité externe	Quasi inexistant (près de 100 % confirment l'absence)

4.2.2.2 Matrice d'analyse des écarts au regard des composantes de l'ISQM 1

La matrice ci-dessous évalue chacune des composantes clés du système de gestion de la qualité prévues par l'ISQM 1, en confrontant l'exigence normative à la situation observée et en hiérarchisant l'écart à combler.

Tableau 8 : Matrice d'écarts ISQM 1 (composante par composante)

Composante ISQM 1	Situation observée en Haïti	Niveau de conformité	Priorité

Gouvernance et leadership	Responsabilité qualité rarement formalisée ; portée par l'associé	Faible	Élevée
Processus d'évaluation des risques de qualité	Identification et analyse des risques généralement absentes	Très faible	Élevée
Règles d'éthique et d'indépendance	Code IESBA peu transposé dans un dispositif de contrôle	Faible à moyen	Élevée
Acceptation et maintien des relations et missions	Pratiques existantes mais peu documentées	Moyen	Moyenne
Réalisation des missions	Supervision présente mais inégale selon les cabinets	Moyen	Moyenne
Ressources (humaines, technologiques, intellectuelles)	Profils qualifiés insuffisants ; outils méthodologiques limités	Faible	Élevée
Information et communication	Circulation de l'information peu structurée	Faible	Moyenne
Suivi (monitoring) et mesures correctives	Suivi du système et remédiation quasi absents	Très faible	Élevée
Évaluation annuelle du système de gestion de la qualité	Évaluation annuelle formelle non pratiquée	Très faible	Élevée

L'analyse met en évidence que les écarts les plus importants concernent les composantes relatives à l'évaluation des risques de qualité, au suivi du système de gestion de la qualité, aux mesures correctives ainsi qu'à l'évaluation annuelle du système. Ces résultats indiquent que les cabinets concentrent généralement leurs efforts sur la réalisation des missions d'audit elles-mêmes, sans disposer encore d'un système de gestion de la qualité pleinement intégré conformément aux exigences de l'ISQM 1. Le principal défi consiste donc à faire évoluer les pratiques d'une logique de contrôle qualité des dossiers vers une véritable gestion proactive et continue de la qualité au niveau du cabinet.

4.2.3 Difficultés techniques et organisationnelles

Les analyses issues des consultations mettent en évidence des contraintes structurelles majeures qui limitent la mise en œuvre effective des normes internationales de gestion de la qualité, notamment les normes ISQM 1 et , pour la revue de la qualité des missions, ISQM 2.

Tableau 9 : Contraintes principales identifiées

Domaine	Difficultés observées	Impact
Normes	Complexité technique et manque d'outils pratiques	Difficulté d'appropriation
Ressources humaines	Insuffisance de profils qualifiés	Faible capacité technique
Organisation	Contraintes financières et structurelles	Mise en œuvre limitée
Marché	Taille réduite et faible concurrence	Pression sur la qualité
Formation	Accès limité aux formations spécialisées	Retard de compétences
Outils	Absence d'outils méthodologiques adaptés	Faible standardisation
Appui institutionnel	Absence d'accompagnement structuré	Faible adoption des normes

Les difficultés se concentrent particulièrement sur les composantes suivantes de la norme ISQM 1 :

Tableau 10 : Difficultés de mise en œuvre par composante

Composante	Difficulté principale	Conséquence
Évaluation des risques qualité	Difficulté d'identification et d'analyse	Faible maîtrise des risques
Gestion des ressources humaines	Manque de structuration des compétences	Qualité inégale
Documentation et suivi	Insuffisance de formalisation	Traçabilité limitée
Revue qualité des missions (ISQM 2)	Absence ou faiblesse des dispositifs	Contrôle insuffisant

Ces contraintes traduisent un niveau de maturité encore limité du système de gestion de la qualité au sein des cabinets. Elles constituent des obstacles majeurs à l'adoption effective des normes ISQM 1 et ISQM 2, et mettent en évidence la nécessité de renforcer simultanément les capacités techniques, les outils méthodologiques et l'accompagnement institutionnel. Les besoins prioritaires de renforcement des capacités qui en découlent sont présentés au chapitre 8 (Recommandations stratégiques), dont ils constituent l'un des fondements.

4.2.4 Pratiques de revue des missions (revue qualité interne)

Les analyses mettent en évidence une diversité des pratiques de revue qualité au sein des cabinets, caractérisée par une structuration et une formalisation variable. Les mécanismes de revue qualité des missions varient selon les cabinets : certains appliquent des revues internes formalisées, tandis que d'autres ne disposent pas de processus systématiques de supervision et de revue indépendante.

Par ailleurs, des cas ont été observés où certains rapports présentent des insuffisances techniques, notamment des écarts par rapport aux normes IFRS malgré leur mention, ce qui limite l'assurance d'une qualité homogène des travaux d'audit.

Tableau 11 : Modalités de revue qualité observées

Type de revue	Description	Niveau de fréquence
Revue par associé	Validation des travaux par un associé du cabinet	Fréquente
Revue indépendante interne	Intervention d'un professionnel distinct de l'équipe d'audit	Modérée
Revue croisée	Revue entre cabinets ou par un tiers externe	Faible

Les pratiques de revue qualité se répartissent selon deux approches principales : une approche systématique, intégrée dans le processus normal de validation des missions, et une approche occasionnelle, réalisée de manière ponctuelle selon le type ou la complexité des missions.

Tableau 12 : Lecture globale du dispositif de revue qualité

Constats clés	Implication
Faible standardisation des pratiques	Difficulté à garantir un niveau homogène de qualité
Absence de cadre formel commun	Variabilité des approches entre cabinets
Mise en œuvre non systématique	Risque accru d'insuffisances dans les travaux d'audit

Dans l'ensemble, les pratiques de revue qualité restent insuffisamment harmonisées et formalisées à l'échelle du secteur. Cette situation limite l'efficacité des dispositifs de contrôle qualité et contribue à des écarts significatifs dans la qualité des missions d'audit. Elle met en évidence la nécessité de développer des référentiels communs et des mécanismes structurés de revue qualité, conformes aux exigences des normes internationales, notamment ISQM 1 et, pour la revue des missions, ISQM 2.

4.2.5 Revue qualité externe

Les analyses mettent en évidence l'existence de pratiques de revue qualité externe, toutefois limitées à des contextes spécifiques et non généralisées à l'ensemble du secteur.

Tableau 13 : Types de revues externes observées

Type de revue	Cadre d'intervention	Portée
Revue des bailleurs de fonds	Audits de projets financés	Ciblées et ponctuelles
Revue par les pairs	Initiatives professionnelles informelles	Limitées
Revue au sein de réseaux internationaux	Cabinets membres de réseaux structurés	Structurées mais non généralisées

Les pratiques observées présentent plusieurs limites : une couverture limitée (seules certaines catégories de cabinets sont concernées) ; une absence de systématisation (les revues ne sont pas réalisées de manière régulière) ; et une dépendance à des initiatives externes (forte influence des bailleurs et des réseaux internationaux - le rôle de ces acteurs est présenté à la section 3.5).

L'analyse met ainsi en évidence l'absence d'un mécanisme national structuré de revue qualité externe : cette situation limite la capacité à évaluer de manière indépendante et homogène la qualité des travaux d'audit à l'échelle nationale et renforce la dépendance aux mécanismes externes, ce qui constitue une faiblesse majeure du système d'assurance qualité de l'audit.

4.2.6 Capital humain et formation

Les efforts de formation continue existent : ils se matérialisent notamment par l'organisation de webinaires, de formations internes et l'apprentissage sur le terrain, la participation à des formations externes (notamment via l'OCPAH) et le développement des compétences fondé sur l'expérience individuelle. Ces efforts demeurent toutefois inégaux d'un cabinet à l'autre : les cabinets les plus structurés disposent de plans de formation et de budgets dédiés, tandis que dans les autres, la formation repose essentiellement sur les initiatives individuelles des professionnels.

L'absence de programmes de formation structurés et formalisés dans plusieurs cabinets constitue une limite importante.

4.2.7 Lecture globale des pratiques des cabinets

L'analyse globale met en évidence un niveau d'appropriation encore très limité de la norme ISQM 1 à l'échelle nationale. Sa mise en œuvre demeure partielle pour la majorité des cabinets, avec des écarts significatifs dans les pratiques.

La qualité des dispositifs d'assurance qualité repose principalement sur les éléments suivants : le niveau de formation individuelle (influence directe sur la compréhension et l'application des normes) ; l'expérience des cabinets (impact sur la structuration des processus et la qualité des travaux) ; et le degré d'exposition aux standards internationaux (facteur clé d'alignement avec les bonnes pratiques).

Dans l'ensemble, les efforts engagés en matière de gestion de la qualité existent, mais ils demeurent : hétérogènes, avec des niveaux de maturité variables selon les cabinets ; non systématisés, en l'absence de cadre structuré à l'échelle nationale ; et insuffisamment encadrés, faute de mécanismes institutionnels de supervision et d'accompagnement.

Cette situation traduit un système d'assurance qualité encore en phase de développement, caractérisé par une dépendance aux initiatives individuelles et une absence de structuration formelle au niveau national. Elle met en évidence la nécessité d'une approche coordonnée et institutionnalisée pour renforcer durablement la qualité des audits externes en Haïti.

4.3 Perspectives institutionnelles et dynamiques de gouvernance

L'analyse des perspectives institutionnelles met en évidence une convergence significative des parties prenantes quant à la nécessité de mettre en place un système national d'assurance qualité

de l'audit en Haïti. Toutefois, cette convergence de principe s'accompagne de divergences importantes, notamment en ce qui concerne la gouvernance du dispositif, les modalités de mise en œuvre et la répartition des rôles entre les différentes institutions impliquées.

Ces éléments traduisent un environnement institutionnel globalement favorable, mais encore marqué par des enjeux structurants, en particulier en matière de coordination interinstitutionnelle, de clarification des responsabilités, d'indépendance du futur dispositif et de renforcement des capacités opérationnelles des acteurs.

4.3.1 Perspective de l'OCPAH

L'OCPAH exprime une volonté affirmée de jouer un rôle central dans la mise en place du dispositif d'assurance qualité de l'audit, notamment en matière de supervision de la qualité et d'accompagnement des cabinets. Cette orientation s'inscrit pleinement dans son mandat de régulation, de structuration et de développement de la profession comptable en Haïti.

Toutefois, cette ambition demeure conditionnée par un renforcement significatif de ses capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles, ainsi que par la mise en place d'outils méthodologiques adaptés à la supervision de la qualité. Elle suppose également une clarification du cadre de gouvernance du futur dispositif, en particulier en ce qui concerne le degré d'indépendance du mécanisme de supervision.

Dans cette perspective, l'un des principaux enjeux réside dans la capacité à concilier le rôle de régulation professionnelle de l'OCPAH avec les exigences d'indépendance et de crédibilité attendues d'un système d'assurance qualité à vocation nationale.

4.3.2 Perspective du MEF

Le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) mettent l'accent sur la nécessité de renforcer la transparence, la redevabilité et la fiabilité de l'information financière, notamment dans le cadre de la gestion des finances publiques.

Ils soutiennent la mise en place d'un système d'assurance qualité, sous réserve qu'il soit structuré, crédible et aligné avec les objectifs de gouvernance publique et de contrôle des ressources publiques.

4.3.3 Perspectives de la CSCCA

La CSCCA, en tant qu'institution juridictionnelle de contrôle des finances publiques, met en évidence plusieurs limites structurelles dans ses interactions avec les cabinets d'audit externe. Celles-ci se caractérisent notamment par une collaboration encore limitée et non structurée les échanges se résumant pour l'essentiel à la transmission ponctuelle de rapports, sans protocole de coopération ni réunions de coordination régulières, l'absence d'un cadre légal formalisé de coopération, ainsi que par l'inexistence de mécanismes systématiques d'évaluation de la qualité des audits réalisés par les cabinets privés sur les entités relevant de son champ de contrôle.

Par ailleurs, les analyses de la CSCCA qui reposent sur ses réponses au questionnaire et sur les entretiens conduits dans le cadre de la présente mission, et sur l'exploitation des rapports d'audit qui lui sont soumis dans le cadre de ses contrôles, la Cour n'ayant pas conduit à ce jour

d'évaluation formelle et systématique de la qualité des audits privés font ressortir des insuffisances récurrentes dans les travaux d'audit, notamment en termes de rigueur méthodologique, de qualité de la documentation, de conformité aux normes internationales d'audit (ISA) et d'homogénéité des pratiques entre cabinets. Ces faiblesses contribuent à une qualité variable des audits et limitent leur fiabilité.

En conséquence, l'exploitation des rapports d'audit demeure encore limitée, en particulier dans le cadre de l'analyse des comptes publics et de l'évaluation des dispositifs de contrôle interne. Cette situation réduit l'efficacité des audits en tant qu'outil d'appui à la gouvernance publique et à la prise de décision.

La CSCCA souligne également les risques significatifs associés à la faible qualité des audits, notamment en matière de crédibilité de l'information financière, de transparence et de redevabilité dans la gestion des ressources publiques.

Dans ce contexte, elle apparaît comme un acteur clé potentiel du futur système d'assurance qualité, pouvant jouer un rôle structurant en matière de coordination institutionnelle, d'appui technique et de renforcement de la crédibilité du dispositif, sous réserve d'une meilleure intégration dans un cadre formalisé et cohérent.

4.3.4 Perspectives de la BRH

La Banque de la République d'Haïti (BRH) met en évidence les enjeux majeurs liés à la fiabilité de l'information financière, à la qualité de la gouvernance et à la stabilité du secteur financier. Dans ce cadre, elle considère que les audits externes constituent un outil utile, mais dont la portée demeure limitée, en complément des dispositifs d'analyse prudentielle mis en œuvre par le régulateur.

L'analyse de la BRH fait ressortir plusieurs contraintes structurelles affectant le secteur de l'audit, notamment le nombre limité de cabinets qualifiés, les difficultés d'application de certaines exigences réglementaires (telles que la rotation des cabinets ou la mise en œuvre de dispositifs de double audit), ainsi que l'absence de mécanisme de supervision directe des cabinets d'audit. Ces contraintes limitent la capacité du marché à répondre pleinement aux exigences de qualité attendues dans le secteur financier.

Dans ce contexte, la BRH adopte une position prudente, se déclarant favorable au principe de mise en place d'un système national d'assurance qualité, sous réserve de l'existence d'un cadre institutionnel clair, crédible et adapté aux spécificités du marché haïtien.

Elle souligne également les risques significatifs associés à l'absence d'un dispositif structuré, notamment en termes de crédibilité des états financiers, de confiance des investisseurs et de stabilité du système financier. Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines initiatives de renforcement du secteur, telles que le projet PERMAC (notamment en raison du contexte sécuritaire et des contraintes de mobilisation d'expertise internationale), illustrent les limites des approches actuelles et renforcent la nécessité d'un dispositif national structuré et pérenne.

Dans cette perspective, l'implication de la BRH apparaît déterminante pour assurer la cohérence du dispositif avec les exigences du secteur financier et renforcer la crédibilité globale du système d'assurance qualité.

4.3.5 Perspective de la DGI

La Direction Générale des Impôts (DGI), en tant qu'acteur central du système de gouvernance financière, souligne le rôle déterminant des rapports d'audit externe dans l'appréciation de la fiabilité des états financiers à des fins fiscales.

Les échanges menés mettent en évidence un dispositif de traitement des états financiers structuré au niveau de la DGI, reposant sur un contrôle formel systématique à leur réception. Toutefois, l'exploitation approfondie des rapports d'audit demeure principalement limitée aux missions de vérification fiscale, ce qui restreint leur utilisation en amont dans le processus de gestion des risques.

La DGI relève par ailleurs des insuffisances récurrentes et majeures dans la qualité des rapports d'audit, notamment : des cas de non-conformité aux normes professionnelles ; des rapports incomplets ou insuffisamment adaptés aux exigences fiscales ; une prise en compte limitée des risques fiscaux ; et une justification insuffisante des conclusions formulées par les auditeurs.

Ces lacunes ont un impact direct sur l'efficacité du système fiscal, en influençant notamment l'orientation des contrôles, la charge de travail des vérificateurs et la fiabilité des décisions fiscales.

L'analyse met également en évidence une coordination institutionnelle encore insuffisamment formalisée entre la DGI et les autres acteurs du système, limitant la circulation de l'information et la cohérence des interventions.

Dans ce contexte, la DGI considère la mise en place d'un système national d'assurance qualité de l'audit comme une réforme stratégique et structurante, indispensable pour améliorer la qualité des rapports d'audit, renforcer la conformité fiscale et sécuriser la mobilisation des recettes publiques.

Elle exprime des attentes fortes en matière de :

- renforcement de la qualité et de la standardisation des rapports d'audit ;
- responsabilisation accrue des professionnels de l'audit, notamment à travers la signature des rapports par les cabinets en tant qu'entités, plutôt que par les individus (l'objectif recherché par la DGI étant d'engager la responsabilité institutionnelle du cabinet et son dispositif de contrôle qualité sur le contenu du rapport, plutôt que la seule responsabilité personnelle du signataire, et de faciliter la traçabilité et le suivi des manquements) ;
- mise en place de mécanismes de contrôle et de validation des rapports soumis ;
- structuration d'un cadre formel de coordination interinstitutionnelle.

La DGI pourrait ainsi jouer un rôle clé dans le futur dispositif, notamment en contribuant à l'identification des insuffisances dans les pratiques d'audit, en renforçant les contrôles sur la conformité des rapports et en participant aux mécanismes de coordination et de supervision du système.

Il convient toutefois de nuancer cette analyse : le rôle de la DGI ne saurait se réduire à une simple exploitation fiscale des rapports d'audit. En tant qu'acteur de la gouvernance financière, la DGI dispose d'une position stratégique lui permettant de contribuer activement à la promotion de la qualité de l'audit, notamment à travers la définition d'exigences minimales pour les rapports

soumis, la participation aux mécanismes de coordination interinstitutionnelle et le partage d'informations sur les insuffisances constatées. Une collaboration structurée entre la DGI, l'OCPAH et les autres régulateurs pourrait ainsi constituer un levier important pour améliorer la cohérence et la fiabilité de l'information financière à l'échelle nationale.

4.3.6 Convergences et divergences entre acteurs

L'analyse transversale des perceptions institutionnelles met en évidence une convergence significative des parties prenantes sur les principaux constats relatifs au système actuel d'assurance qualité de l'audit en Haïti.

De manière générale, les institutions reconnaissent :

- la nécessité de mettre en place un système national structuré d'assurance qualité de l'audit ;
- l'importance de disposer d'un dispositif crédible, indépendant et conforme aux standards internationaux ;
- le besoin de clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- ainsi que la nécessité de renforcer la coordination interinstitutionnelle.

Ces éléments traduisent une prise de conscience collective des limites du système actuel et constituent une base favorable à l'engagement de réformes structurantes.

Au-delà de ces convergences, l'analyse met en évidence que l'adhésion des acteurs demeure conditionnée par plusieurs facteurs clés, notamment :

- la définition d'un cadre de gouvernance clair et équilibré ;
- l'adoption d'une approche progressive et non punitive ;
- la mise en place de mécanismes d'accompagnement et de renforcement des capacités ;
- et l'adaptation du dispositif aux contraintes structurelles du marché haïtien.

En outre, certaines divergences d'appréciation demeurent toutefois : le cadre légal est jugé inexistant ou insuffisant par certains acteurs, tandis que d'autres le considèrent existant mais peu appliqué ; la qualité des audits est perçue comme globalement faible par certains, et variable selon les cabinets par d'autres ; et le rôle de l'OCPAH est considéré comme limité à ce jour, mais présentant un potentiel important dans le futur système. Ces divergences, déjà relevées à la section 4.1.3, confirment le caractère fragmenté et hétérogène du système actuel

Dans cette perspective, les rôles attendus des différentes parties prenantes peuvent être synthétisés comme suit :

Tableau 14 : Rôles attendus des parties prenantes

Acteurs	Rôles attendus
Cabinets d'audit	Mettre en place des systèmes internes de qualité et renforcer les compétences techniques
Institutions publiques	Exiger la conformité aux normes et renforcer les mécanismes de contrôle
Bailleurs de fonds	Apporter un appui technique et financier au développement du système

4.3.7 Implications pour la gouvernance du futur système

L'examen révèle un enjeu central relatif à la gouvernance du futur système d'assurance qualité de l'audit : une tension apparaît entre un modèle de régulation professionnelle porté par l'OCPAH et la nécessité d'un mécanisme indépendant de supervision. Cette problématique constitue un facteur déterminant pour la crédibilité et l'efficacité du futur dispositif ; elle est analysée en détail au chapitre 6 (Options stratégiques de réforme), qui examine les différents modèles de gouvernance envisageables.

5. ÉVALUATION GLOBALE DU SYSTÈME

L'évaluation du système national d'assurance qualité de l'audit en Haïti met en évidence l'absence d'un dispositif formel, structuré et opérationnel. Malgré l'existence de certaines pratiques au niveau des cabinets, le système demeure fragmenté, informel et caractérisé par un niveau de maturité global très faible.

5.1 Niveau de maturité du système d'assurance qualité

En synthèse des constats présentés au chapitre 4, l'analyse met en évidence un système national d'assurance qualité de l'audit dont le niveau de maturité demeure globalement faible. Les pratiques les plus avancées sont principalement observées au sein de quelques cabinets structurés, souvent affiliés à des réseaux internationaux, tandis qu'aucun dispositif national de supervision, de coordination ou de revue qualité n'est actuellement en place pour encadrer l'ensemble de la profession.

Le tableau ci-après présente le niveau de maturité des principales composantes du système national d'assurance qualité de l'audit.

Tableau 15 : Positionnement des composantes du système national

Dimension	Niveau actuel	Observation
Cadre légal	Faible	Textes peu opérationnels
Supervision publique	Faible	Absence d'autorité de supervision dédiée
Pratiques cabinets	Moyen	Hétérogènes
ISQM 1	Faible	Adoption partielle
Coordination	Faible	Faible collaboration
Formation	Moyen	Efforts en cours

Cette matrice met en évidence un système globalement peu structuré, avec des disparités importantes entre les acteurs.

5.2 Contraintes et écarts structurels

Les principales contraintes affectant la mise en place d'un système d'assurance qualité sont les suivantes :

- contraintes financières liées au coût de la qualité ;
- manque de ressources humaines qualifiées ;
- faible maîtrise technique des normes internationales ;
- limites organisationnelles des cabinets (taille, structuration) ;
- faible utilisation des technologies (processus encore largement manuels) ;
- taille réduite du marché de l'audit.

Des contraintes spécifiques ont également été relevées :

- enjeux de confidentialité des dossiers clients ;
- résistance des cabinets à des mécanismes de contrôle ;
- absence de base réglementaire claire ;
- manque d'incitations à l'amélioration de la qualité.

Au-delà de ces contraintes opérationnelles, l'analyse met en évidence plusieurs écarts structurels qui influencent la capacité du secteur à mettre en œuvre un système national d'assurance qualité. Ces écarts concernent notamment la gouvernance du secteur, les caractéristiques du marché de l'audit, les attentes des parties prenantes et les conditions d'adhésion des cabinets au futur dispositif. Ils sont examinés ci-après.

Problématique de gouvernance du secteur. Le secteur est caractérisé par : une forte proportion de cabinets de petite taille ou de structures individuelles ; des difficultés à mettre en place des organes de gouvernance internes ; et l'absence de mécanismes de contrôle indépendants au sein de nombreux cabinets. Cette situation limite la capacité du secteur à structurer des dispositifs de qualité robustes et durables.

Impact des exigences de qualité sur le marché. Les exigences de qualité ont des impacts directs sur les pratiques professionnelles : influence sur le choix des clients ; impact sur la composition et la qualification des équipes ; incidence sur les délais de réalisation des missions ; et effet sur le niveau des honoraires. Il apparaît nécessaire de définir des seuils minimums de qualité afin de garantir la crédibilité des audits.

Appréciation des initiatives internationales. Les initiatives internationales, notamment celles portées par la Banque mondiale, sont jugées pertinentes et nécessaires pour le renforcement du secteur. Toutefois, certaines critiques ont été formulées par des cabinets, notamment : une approche basée sur le coût le plus bas dans les appels d'offres et un risque de dégradation de la qualité au profit du prix. Les besoins identifiés incluent un accompagnement technique et financier des cabinets et la promotion de critères de qualité dans les processus de sélection des audits.

Adhésion des cabinets au futur système. Les acteurs s'accordent sur le fait que le futur système d'assurance qualité devrait être obligatoire et encadré, et accompagné de mesures de soutien. Les conditions de mise en œuvre incluent : un accompagnement technique des cabinets, le renforcement des capacités des ressources humaines et la définition de délais réalistes pour la mise en conformité. Les rôles attendus des différents acteurs dans le futur système ont été présentés au Tableau 14 (section 4.3.6).

Principaux défis identifiés. Les principaux défis du secteur incluent : une faible compréhension de la pratique de l’audit chez certains acteurs ; l’existence de rapports d’audit de qualité insuffisante ; la difficulté à encadrer les petits cabinets et les praticiens individuels ; ainsi qu’une résistance culturelle et un manque de transparence.

Goulots d’étranglement critiques. Les contraintes ci-dessus peuvent être synthétisées sous la forme des goulots d’étranglement suivants, qui constituent les principaux verrous à lever :

Tableau 16 (rappel) : Goulots d’étranglement critiques

N°	Goulot d’étranglement	Description	Impact
1	Cadre légal non opérationnel	Absence de textes applicables et effectifs	Faible régulation
2	Absence de contrôle qualité structuré	Pas de système national de supervision	Qualité non homogène
3	Capacité institutionnelle limitée	Manque de ressources techniques et humaines	Faible efficacité du système
4	Marché concentré	Nombre limité d’acteurs	Risque de dépendance
5	Manque d’incitations	Peu de motivation à investir dans la qualité	Faible amélioration du secteur
6	Culture de conformité faible	Respect limité des normes professionnelles	Risque de non-conformité

5.3 Analyse des causes profondes

L’analyse des causes profondes permet de remonter des symptômes observés (qualité hétérogène, faible application des normes) aux facteurs structurels qui les expliquent. Quatre chaînes causales principales se dégagent.

Premièrement, un déficit d’obligation juridique : aucun texte ne rend obligatoire la mise en place d’un système d’assurance qualité ni les revues qualité périodiques ; en l’absence de contrainte légale et de sanction, l’investissement dans la qualité repose sur la seule initiative volontaire des cabinets.

Deuxièmement, un déficit de supervision : aucune autorité ni l’OCPAH faute de moyens, ni une autorité publique faute de mandat n’exerce de surveillance effective de la qualité des audits, ce qui prive le marché de tout mécanisme de détection et de correction des insuffisances.

Troisièmement, un déficit de capacités : la taille réduite du marché, la rareté des profils qualifiés et le coût de la conformité limitent la capacité des cabinets, en particulier les plus petits, à mettre en œuvre des normes exigeantes comme ISQM 1.

Quatrièmement, un déficit d'incitations : la sélection des auditeurs reposant largement sur le prix, la qualité est insuffisamment valorisée par le marché, ce qui décourage l'investissement dans les dispositifs de gestion de la qualité. Ces quatre déficits se renforcent mutuellement et expliquent le caractère durablement embryonnaire du système ; toute réforme efficace devra les traiter simultanément, ce qui fonde l'architecture des recommandations présentées au chapitre 8.

5.4 Positionnement par rapport aux bonnes pratiques internationales (benchmark)

Haïti ne disposant pas d'un système national formel et opérationnel d'assurance qualité de l'audit conforme aux exigences internationales, les mécanismes actuellement en place relèvent principalement des responsabilités professionnelles exercées par l'OCPAH ainsi que de certaines initiatives ponctuelles de renforcement des capacités, sans que cela ne constitue un dispositif national structuré de supervision et de revue qualité. Dans ce contexte, l'analyse comparative présentée ci-dessous ne vise pas à évaluer la performance d'un système national existant, mais plutôt à identifier les écarts entre la situation actuelle observée en Haïti et les principales caractéristiques des systèmes d'assurance qualité mis en œuvre dans d'autres juridictions conformément aux exigences de l'IFAC et aux bonnes pratiques internationales. Cette analyse constitue ainsi une base de réflexion pour la conception et la mise en place progressive d'un futur système national d'assurance qualité de l'audit adapté au contexte haïtien.

À titre de référence, l'expérience de pays membres de l'IFAC ayant engagé des démarches similaires illustre la faisabilité d'une réforme progressive dans des contextes de ressources limitées. Ainsi, l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA-Sénégal) a mis en place, dès 2013 sous la supervision du Ministère des Finances, un Système de Revue Qualité (QARS) pour ses membres, en adoptant les normes ISQM 1 et ISA 220 comme standards de contrôle qualité, avec l'appui d'organisations professionnelles partenaires. Bien que les contextes institutionnels diffèrent, cette expérience illustre comment une organisation professionnelle peut progressivement structurer un dispositif d'assurance qualité en s'appuyant sur les cadres de référence de l'IFAC et sur un accompagnement technique adapté. Ces expériences soulignent l'importance d'une approche progressive, d'un engagement institutionnel fort et d'un appui technique soutenu pour réussir la mise en place d'un système national d'assurance qualité de l'audit.

Tableau 17 : Analyse comparative - Haïti et bonnes pratiques internationales

Critère	Situation actuelle en Haïti	Bonnes pratiques internationales
Autorité ou organisme responsable de l'assurance qualité	Responsabilités exercées principalement par l'OCPAH, sans mécanisme national formel d'assurance qualité	Autorité indépendante ou organisme disposant de garanties suffisantes d'indépendance
Inspections périodiques	Absence d'un programme national structuré d'inspection. Certaines revues ou évaluations de qualité peuvent être réalisées ponctuellement dans le cadre de projets	Inspections régulières fondées sur les risques

Critère	Situation actuelle en Haïti	Bonnes pratiques internationales
	financés par des partenaires techniques et financiers.	
Mise en œuvre des normes ISQM 1 et ISQM 2	Niveau de mise en œuvre variable et généralement limité	Application généralisée et contrôlée
Coordination institutionnelle	Faible	Mécanismes de coordination formalisés
Système de revue qualité	Non encore établi	Système structuré, documenté et opérationnel

Les expériences internationales montrent que les systèmes d'assurance qualité efficaces reposent sur :

- l'existence d'une autorité indépendante de supervision ;
- la mise en œuvre d'inspections périodiques obligatoires ;
- l'application effective des normes ISQM 1 et ISQM 2 ;
- un système de sanctions graduées ; et des mécanismes de formation continue structurés. Des pays tels que le Canada, la France et l'Afrique du Sud disposent de dispositifs structurés combinant supervision publique et régulation professionnelle, offrant un cadre de référence pertinent pour Haïti.

5.5 Synthèse du diagnostic

Le diagnostic global du système d'assurance qualité de l'audit externe en Haïti met en évidence plusieurs caractéristiques structurantes :

- un cadre légal existant mais insuffisamment opérationnel ;
- l'absence de mécanisme de supervision indépendante ;
- une hétérogénéité marquée des pratiques au sein des cabinets d'audit ;
- une coordination institutionnelle limitée entre les acteurs concernés ;
- l'absence d'un système national structuré d'assurance qualité.

Ces éléments traduisent un système encore fragmenté, caractérisé par une application inégale des normes professionnelles et une capacité institutionnelle limitée.

L'analyse des constats permet d'identifier trois contraintes critiques structurantes :

- l'absence d'un cadre national structuré d'assurance qualité ;
- la faiblesse des capacités techniques et organisationnelles des cabinets ;
- l'absence de mécanismes de supervision indépendants et opérationnels.

Ces contraintes constituent des priorités stratégiques devant être traitées en priorité dans la mise en place du futur dispositif.

Au regard de ces constats, le système national d'assurance qualité de l'audit externe en Haïti peut être qualifié d'embryonnaire, fragmenté et faiblement structuré. La mise en place d'un dispositif formel, cohérent et pleinement opérationnel apparaît ainsi comme une priorité stratégique. Elle constitue une condition essentielle pour améliorer la qualité des audits, renforcer la crédibilité de l'information financière et soutenir durablement la gouvernance économique. Ce diagnostic positionne le système haïtien à un stade initial de maturité, nécessitant la mise en œuvre d'une réforme structurante à court et moyen terme.

6. OPTIONS STRATÉGIQUES DE RÉFORME

L'analyse des perceptions des parties prenantes met en évidence un niveau d'adhésion globalement très favorable à la mise en place d'un système national d'assurance qualité de l'audit. Cette adhésion traduit une forte attente du secteur pour un dispositif structuré, crédible et durable, capable de renforcer la qualité des pratiques professionnelles et la confiance des parties prenantes.

Toutefois, cette convergence de principe s'accompagne de questionnements importants relatifs aux modalités de mise en œuvre, notamment en matière de gouvernance, de supervision et de répartition des rôles entre les acteurs institutionnels. Dans ce contexte, plusieurs options stratégiques peuvent être envisagées pour la mise en place du dispositif, en fonction du degré d'implication des institutions, du niveau d'indépendance recherché et des capacités opérationnelles du secteur. Ces options visent à identifier le modèle le plus adapté au contexte haïtien, en conciliant exigences internationales, contraintes locales et nécessité d'assurer la crédibilité et l'efficacité du futur système.

6.1 Vue d'ensemble des scénarios de réforme

Trois scénarios de gouvernance peuvent être envisagés pour le futur système national d'assurance qualité de l'audit.

Scénario 1 - Autorégulation professionnelle renforcée : le dispositif d'assurance qualité est intégralement porté par l'OCPAH, qui conçoit, finance et exécute les revues qualité de ses membres, à l'image des systèmes historiques de revue par les pairs.

Scénario 2 - Supervision publique indépendante : une autorité publique de supervision de l'audit, distincte de la profession, est créée et investie du pouvoir d'inspection, de sanction et de normalisation, l'OCPAH conservant la régulation de l'accès à la profession et la formation.

Scénario 3 - Modèle hybride : un mécanisme de supervision indépendant (unité ou comité d'assurance qualité à gouvernance mixte) est mis en place, associant l'OCPAH, les institutions publiques concernées et des personnalités indépendantes, l'OCPAH demeurant l'acteur central de la régulation professionnelle et de l'accompagnement des cabinets.

6.2 Conditions d'adhésion et exigences de crédibilité

Niveau d'adhésion et attentes du secteur. Le niveau d'adhésion des acteurs à la mise en place d'un système national d'assurance qualité de l'audit est globalement très élevé, s'apparentant à un quasi-consensus au sein des parties prenantes. Cette adhésion repose principalement sur : une reconnaissance partagée des limites du système actuel ; une volonté de renforcer la qualité et la crédibilité des audits ; et une attente forte d'un cadre structuré, opérationnel et conforme aux standards internationaux. Elle traduit également une prise de conscience croissante de l'importance

d'un dispositif formel d'assurance qualité pour améliorer la gouvernance financière et renforcer la confiance des partenaires techniques et financiers.

Garanties indispensables pour la crédibilité du système. Un consensus marqué se dégage parmi les parties prenantes quant aux conditions nécessaires à la crédibilité et à l'efficacité du futur système d'assurance qualité de l'audit. Ces conditions s'articulent autour des principes clés suivants :

Tableau 18 : Conditions nécessaires à la crédibilité du système

Principes clés	Exigences associées
Indépendance	Mise en place d'un mécanisme autonome, à l'abri des influences institutionnelles et professionnelles
Compétence	Mobilisation d'évaluateurs qualifiés, expérimentés et formés aux normes internationales
Transparence	Définition de processus clairs, documentés et traçables
Intérêt public	Orientation du dispositif vers la protection des parties prenantes et la fiabilité de l'information financière
Pérennité	Mise en place d'un financement durable garantissant la stabilité du système

Ces éléments constituent des facteurs déterminants d'adhésion des cabinets d'audit et de légitimité institutionnelle du futur dispositif. Ils conditionnent également la crédibilité du système auprès des partenaires techniques et financiers.

Facteurs d'adhésion des cabinets. Les principaux leviers favorisant l'adhésion des cabinets s'articulent autour des éléments suivants : l'adoption d'une approche progressive et non punitive, notamment dans les phases initiales de mise en œuvre ; la mise en place de mécanismes d'accompagnement et de renforcement des capacités ; la définition de critères d'évaluation clairs, objectifs et équitables ; la reconnaissance professionnelle des cabinets conformes aux exigences ; et la mise en place d'incitations favorisant la conformité. La logique dominante exprimée par les acteurs peut être résumée par le principe suivant : « accompagnement avant sanction ». Cette orientation apparaît essentielle pour garantir l'adhésion du secteur, faciliter la mise en conformité progressive des cabinets et assurer la réussite du dispositif dans un contexte caractérisé par des contraintes de capacités.

Rôle attendu des cabinets d'audit. Les cabinets d'audit sont appelés à jouer un rôle actif et structurant dans la mise en place et le fonctionnement du système national d'assurance qualité. À ce titre, leur implication se décline autour des axes suivants : contribution technique à l'élaboration du dispositif ; participation aux consultations et aux instances de gouvernance ; engagement dans les mécanismes de revue de la qualité ; et partage des bonnes pratiques professionnelles. Cette approche traduit une vision collaborative du système, fondée sur l'implication des acteurs du secteur et leur responsabilisation dans l'amélioration continue de la qualité des audits. Elle constitue également un levier essentiel pour assurer l'appropriation du dispositif par les cabinets et garantir sa mise en œuvre effective.

6.3 Évaluation comparative des options

L'évaluation comparative des trois scénarios, au regard des principes de crédibilité présentés ci-dessus et des contraintes du contexte haïtien, peut être synthétisée comme suit :

Tableau 19 : Évaluation comparative des scénarios de gouvernance

Critère	Scénario 1 Autorégulation professionnelle	Scénario 2 - Supervision publique indépendante	Scénario 3 - Modèle hybride
Indépendance et crédibilité	Limitée (risque de conflit d'intérêts perçu)	Élevée	Élevée, sous réserve d'une gouvernance équilibrée
Faisabilité institutionnelle et coût	Élevée à court terme, mais capacités OCPAH limitées	Faible à court terme (création d'une autorité nouvelle, coûts élevés)	Moyenne à élever (mutualisation des capacités existantes)
Acceptabilité par la profession	Élevée	Faible à moyenne (craintes d'une approche punitive)	Élevée (profession associée à la gouvernance)
Conformité aux attentes IFAC / bonnes pratiques	Partielle	Élevée	Élevée
Soutenabilité dans le contexte haïtien	Moyenne	Faible (ressources publiques contraintes)	Élevée (financement mixte possible)

6.4 Option stratégique privilégiée

Vision stratégique du futur système. L'analyse des consultations met en évidence un consensus stratégique fort sur les caractéristiques que devrait présenter le futur système national d'assurance qualité de l'audit. Ce système devrait reposer sur cinq piliers fondamentaux, articulés autour des dimensions institutionnelle, technique, opérationnelle, progressive et durable.

Tableau 20 : Caractéristiques du futur système national

Dimension	Principes structurants
Institutionnelle	Indépendance du mécanisme - Établissement d'un cadre réglementaire et légal obligatoire pour le système national d'assurance qualité de l'audit - Gouvernance claire et structurée
Technique	Alignement sur les normes internationales (ISA, ISQM 1 et ISQM 2, Code IESBA)
Opérationnelle	Approche basée sur les risques - Proportionnalité selon la taille des cabinets - Cycles de revue périodiques (2 à 3 ans)
Progressive	Phase initiale axée sur l'accompagnement et la formation - Évolution vers des mécanismes plus contraignants

Dimension	Principes structurants
Durable	Financement pérenne - Dialogue continu avec la profession - Capacité d'adaptation aux évolutions du secteur

Cette structuration traduit une approche intégrée visant à assurer simultanément la crédibilité, l'efficacité et la soutenabilité du système à long terme. Elle constitue également un cadre de référence stratégique pour la conception et la mise en œuvre du dispositif, en cohérence avec les standards internationaux et les spécificités du contexte haïtien.

Orientation stratégique retenue. Au regard des analyses réalisées, la mise en place d'un système national d'assurance qualité de l'audit constitue une réforme structurante majeure pour le renforcement du secteur en Haïti. Ce dispositif devra s'appuyer sur un cadre institutionnel clairement défini, garantissant à la fois l'indépendance du mécanisme de supervision et la crédibilité du système, tout en assurant son alignement avec les standards internationaux.

Sa mise en œuvre devra adopter une approche progressive, adaptée aux contraintes du marché local, et fondée sur un équilibre entre accompagnement des acteurs, renforcement des capacités et exigences de conformité. Cette approche est essentielle pour favoriser l'adhésion des cabinets et assurer la soutenabilité du dispositif à moyen et long terme.

Dans ce contexte, l'analyse conduit à privilégier un modèle hybride (scénario 3), combinant :

- un rôle structurant de l'OCPAH en matière de régulation et d'accompagnement de la profession ;
- un mécanisme de supervision indépendant, garantissant l'objectivité, la transparence et la crédibilité du système.

Ce modèle apparaît le plus pertinent pour concilier efficacité opérationnelle, acceptabilité par les acteurs et exigences de crédibilité au regard des partenaires techniques et financiers. Les recommandations opérationnelles relatives à la mise en œuvre de ce dispositif sont présentées au chapitre 8 du présent rapport.

7. RISQUES LIÉS À L'INACTION

L'absence d'un système national structuré d'assurance qualité de l'audit en Haïti constitue un facteur de risque majeur, susceptible d'affecter la gouvernance publique, la crédibilité de l'information financière, la confiance des investisseurs, l'autonomie du système national et le développement de la profession comptable. Ces risques, interdépendants, compromettent la capacité du pays à garantir un cadre fiable, transparent et conforme aux standards internationaux.

7.1 Risques pour la gouvernance financière publique

En l'absence de mécanismes structurés de contrôle qualité, la fiabilité des audits utilisés dans le cadre de la gestion des finances publiques demeure incertaine. Cette situation fragilise les dispositifs de contrôle et de redevabilité, limite l'efficacité des institutions de supervision et accroît les risques de mauvaise utilisation des ressources publiques.

À terme, cela peut conduire à un affaiblissement significatif de la gouvernance financière publique et de la capacité de l'État à assurer une gestion rigoureuse et transparente.

7.2 Risques pour la crédibilité de l'information financière

La variabilité de la qualité des audits, en l'absence de cadre structuré, affecte directement la fiabilité et la crédibilité des états financiers. Cette situation peut entraîner une perte de confiance des investisseurs, des partenaires techniques et financiers ainsi que des institutions financières.

Elle peut également limiter l'accès au financement et accroître la perception du risque pays, compromettant ainsi l'attractivité économique et la stabilité financière.

7.3 Risques pour la confiance des investisseurs et le développement du secteur privé

Une information financière dont la fiabilité n'est pas garantie par un dispositif d'assurance qualité crédible renchérit le coût du capital et freine l'investissement. Les investisseurs privés nationaux comme étrangers ainsi que les banques et institutions financières fondent leurs décisions de financement et de prise de participation sur des états financiers audités ; en l'absence de mécanisme garantissant la qualité de ces audits, ils exigent des primes de risque plus élevées, des garanties supplémentaires ou renoncent à investir. À l'échelle du pays, cette situation limite l'accès des entreprises au crédit, freine le développement du secteur privé formel et entretient la dépendance aux financements externes. À l'inverse, un système national d'assurance qualité crédible bénéficierait directement aux investisseurs et au climat des affaires, en renforçant la transparence, la fiabilité et la pertinence de l'information financière disponible sur le marché.

7.4 Risques de dépendance aux partenaires techniques et financiers internationaux

En l'absence d'un dispositif national robuste, les exigences de qualité sont principalement dictées par les partenaires techniques et financiers. Cette dépendance structurelle limite l'appropriation nationale des normes et restreint l'application des standards de qualité aux seuls projets financés par ces partenaires.

Elle entrave également le développement d'un système autonome, cohérent et durable, adapté aux réalités du contexte national.

7.5 Risques pour le développement de la profession comptable

L'absence de système structuré d'assurance qualité constitue un frein au développement et à la professionnalisation du secteur. Elle contribue au maintien d'un niveau hétérogène de qualité entre les cabinets, limite les incitations à l'amélioration des pratiques et réduit la compétitivité des acteurs locaux.

À long terme, cette situation peut entraver l'émergence d'une profession forte, crédible et pleinement alignée sur les standards internationaux.

Conclusion du chapitre. En définitive, l'absence d'un système national structuré d'assurance qualité de l'audit constitue un vide institutionnel majeur, dont les effets se répercutent sur l'ensemble du système économique et financier. Elle limite la fiabilité de l'information financière, affaiblit les mécanismes de gouvernance et réduit la confiance des parties prenantes, notamment des investisseurs et des partenaires techniques et financiers. Dans ce contexte, la mise en place d'un tel dispositif apparaît comme une nécessité stratégique. Elle constitue une condition

essentielle pour renforcer durablement la qualité des audits, restaurer la confiance et soutenir le développement du secteur de l'audit en Haïti, en cohérence avec les standards internationaux.

8. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Au regard des constats établis et des analyses menées, la mise en place d'un système national d'assurance qualité de l'audit constitue une priorité stratégique pour le renforcement de la profession comptable et de la gouvernance financière en Haïti. Les recommandations ci-après définissent les orientations stratégiques destinées à guider la réforme du système national d'assurance qualité, en cohérence avec les normes internationales applicables, notamment les Normes internationales d'audit (ISA), les Normes internationales de gestion de la qualité (ISQM 1 et ISQM 2) ainsi que le Code international de déontologie de l'IESBA.

Ces recommandations s'articulent autour de cinq axes stratégiques complémentaires. Leur déclinaison opérationnelle, comprenant les actions détaillées, le calendrier de mise en œuvre, les responsabilités, les livrables et les indicateurs de suivi, est présentée dans la feuille de route figurant au chapitre 9.

Afin de favoriser une mise en œuvre progressive de la réforme, certaines actions prioritaires à fort effet de levier sont proposées dès la phase initiale, notamment l'établissement du cadre réglementaire, la création d'une unité d'assurance qualité, le lancement des premières activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, ainsi que la réalisation de revues qualité pilotes. Le séquençement de ces actions est détaillé dans la feuille de route.

8.1 Instaurer un cadre légal et réglementaire contraignant

La première orientation stratégique consiste à doter le pays d'une base juridique claire rendant obligatoire le système national d'assurance qualité de l'audit. Il s'agit de définir les modalités de supervision, de revue qualité, d'enquête et de discipline, ainsi que de mettre en place un mécanisme de supervision indépendant garantissant la crédibilité du dispositif. Cette orientation constitue le fondement de l'ensemble du système. Sa mise en œuvre opérationnelle est détaillée à l'Axe 1 de la feuille de route (chapitre 9)

8.2 Déployer un dispositif opérationnel d'assurance qualité conforme à l'ISQM 1

Le futur dispositif devra être conforme aux exigences des normes ISA, ISQM 1 et ISQM 2 et reposer sur une approche progressive fondée sur les risques. Dans une première phase, l'accent devra être mis sur l'accompagnement des cabinets et l'amélioration continue, avant le déploiement progressif des mécanismes de revue qualité et d'inspection. Les modalités de mise en œuvre sont présentées aux Axes 2 et 5 de la feuille de route (chapitre 9).

8.3 Renforcer les capacités institutionnelles de supervision de l'OCPAH

Il est recommandé de positionner l'OCPAH comme acteur central du dispositif, en matière de régulation de la profession, de contrôle qualité et d'accompagnement des cabinets. Ce rôle devra s'exercer dans un cadre de gouvernance clarifié et renforcé, en articulation avec le mécanisme de supervision indépendant retenu (modèle hybride, chapitre 6).

Dans cette perspective, il est également recommandé d'associer étroitement l'IFAC et la Fédération Panafricaine des Comptables (PAFA) à la conception et à la mise en œuvre du

dispositif. La PAFA dispose d'une expérience reconnue d'accompagnement des organisations professionnelles comptables dans des contextes comparables, et a développé des outils et des approches (méthodologies de revue qualité, programmes de formation, dispositifs de jumelage entre instituts) mobilisables au bénéfice de l'OCPAH. Il est recommandé que l'OCPAH, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, engage des discussions avec la PAFA et l'IFAC afin d'identifier les collaborations possibles, notamment en matière d'assistance technique, de mise à disposition d'outils éprouvés et de parrainage par des organisations professionnelles plus avancées.

Plus précisément, le Guide de la PAFA relatif à la revue d'assurance qualité (PAFA Quality Assurance Review Guidance) offre une méthodologie éprouvée pour établir un système de revue qualité dans des juridictions à capacités limitées : conception du programme de revue, sélection des cabinets selon une approche fondée sur les risques, outils et listes de contrôle d'inspection, qualification et encadrement des évaluateurs, modalités de restitution et de suivi des mesures correctives. Il est recommandé d'adopter ce guide comme référence de départ pour l'Unité d'assurance qualité, en l'adaptant au contexte haïtien, afin d'accélérer la mise en place du dispositif et d'en garantir l'alignement sur la SMO 1 et l'ISQM 1. La mise en œuvre de cette orientation est détaillée à l'Axe 3 de la feuille de route (chapitre 9)

8.4 Développer les capacités techniques des cabinets

L'amélioration durable de la qualité suppose une élévation du niveau technique des cabinets. Les priorités portent sur le développement de formations spécialisées (ISQM 1, ISA, Code d'éthique), l'élaboration de guides méthodologiques adaptés au contexte national et la mise en place d'un accompagnement technique structuré. Une attention particulière devra être accordée aux cabinets de petite taille, afin de ne pas accentuer les écarts de structuration observés. Les actions correspondantes sont présentées à l'Axe 4 de la feuille de route (chapitre 9. 8.5 Assurer le déploiement progressif, l'incitation à la conformité et la coordination institutionnelle

Le déploiement du système devra être progressif et combiner incitation et obligation : définition d'exigences spécifiques pour les secteurs régulés, mécanismes d'incitation à la conformité et introduction de sanctions graduées à l'issue de la période d'ajustement. L'objectif est de favoriser l'adhésion des acteurs tout en garantissant l'effectivité du dispositif.

La réforme suppose enfin une coordination institutionnelle renforcée entre l'OCPAH, le MEF, la BRH, la DGI et la CSCCA, assortie de dispositifs de retour d'information sur la qualité des audits et d'une collaboration soutenue avec les partenaires techniques et financiers. Ces derniers sont encouragés à intégrer des critères de qualité dans les appels d'offres et à soutenir le renforcement des capacités. Les modalités opérationnelles correspondantes figurent à l'Axe 5 et à la section 9.4 de la feuille de route.

Les recommandations formulées traduisent une approche structurée, progressive et adaptée au contexte haïtien. Leur mise en œuvre détaillée dans la feuille de route présentée au chapitre 9 permettra de renforcer durablement la qualité des audits, d'améliorer la gouvernance financière et de consolider la crédibilité du secteur.

9. FEUILLE DE ROUTE DE MISE EN ŒUVRE

9.1 Vision stratégique et principes directeurs

Le présent chapitre propose une feuille de route opérationnelle pour la mise en place d'un système national d'assurance qualité de l'audit externe en Haïti. Il s'appuie sur une approche progressive, structurée et adaptée au contexte national, intégrant les dimensions institutionnelles, techniques et opérationnelles.

Vision stratégique

L'objectif est de mettre en place un système national d'assurance qualité de l'audit :

- crédible et indépendant ;
- conforme aux normes internationales (ISA, ISQM 1 & 2, Code IESBA) ;
- adapté au contexte haïtien ;
- garantissant la fiabilité de l'information financière et le renforcement de la profession comptable.

Principes directeurs : une période formelle d'ajustement

Afin de garantir une transition réaliste et efficace vers le futur système national d'assurance qualité de l'audit, il est proposé d'introduire une période formelle d'ajustement d'une durée de neuf (9) à douze (12) mois à compter de l'adoption officielle du cadre réglementaire et institutionnel. Durant cette période, les cabinets d'audit ainsi que les institutions concernées bénéficieront d'un accompagnement structuré visant à faciliter leur mise en conformité progressive avec les exigences du nouveau dispositif, sans qu'aucune sanction ne soit appliquée, sauf en cas de manquement grave aux obligations professionnelles existantes.

Cette phase d'ajustement repose sur trois principes directeurs : (i) une approche pédagogique et non punitive visant à favoriser l'adhésion et l'appropriation du dispositif par les acteurs concernés ; (ii) un accompagnement technique ciblé, notamment au bénéfice des cabinets disposant de ressources humaines, techniques ou financières limitées ; et (iii) une évaluation progressive du niveau de préparation et de conformité, permettant d'identifier les difficultés rencontrées et d'apporter les ajustements nécessaires avant l'entrée en vigueur complète du système.

À l'issue de cette période transitoire, les mécanismes prévus dans le cadre du système national d'assurance qualité, notamment les activités de supervision, de revue qualité, d'inspection et, le cas échéant, les mesures correctives ou disciplinaires graduées, seront déployés conformément à l'échéancier établi dans la présente feuille de route.

Architecture de la feuille de route

Le plan d'action détaillé (section 9.3) est structuré autour de cinq axes stratégiques :

- cadre légal et réglementaire ;

- mise en place du dispositif d'assurance qualité ;
- renforcement institutionnel (OCPAH et partenaires) ;
- développement des capacités des cabinets ;
- déploiement progressif et pilotage.

9.2 Phasage de la mise en œuvre (court / moyen / long terme)

La mise en œuvre du plan d'action détaillé (section 9.3), qui opérationnalise les recommandations du chapitre 8, s'inscrit dans une approche progressive :

Tableau 21 : Phasage de mise en œuvre du plan d'action

Horizon	Période	Principales actions
Court terme	0 - 12 mois	Élaboration du cadre légal, création de l'unité d'assurance qualité, définition des outils et du dispositif (voir la description détaillée de l'unité à la section 9.4)
Moyen terme	1 - 3 ans (12 - 36 mois)	Renforcement des capacités, mise en place des mécanismes de supervision, lancement de la phase pilote
Long terme	Au-delà de 3 ans	Généralisation du système, introduction des sanctions graduées, publication des rapports

Ce phasage vise à structurer un dispositif national crédible, aligné sur les normes internationales (ISA, ISQM, IFRS) et adapté au contexte haïtien.

9.3 Plan d'action détaillé

AXE 1 : Cadre légal et réglementaire (0 - 6 mois)

Objectif : Établir une base juridique minimale pour encadrer l'assurance qualité

Tableau 22 : Axe 1 - Cadre légal et réglementaire

Action	Partenaires	Échéance	Livrable	Indicateur
1.1 Élaborer un projet de cadre légal du système qualité (décret/règlement)	MEF, BRH	M2	Draft texte légal	Document validé
1.2 Définir le mandat officiel de l'assurance qualité	Experts	M2	Note de cadrage	Mandat formalisé
1.3 Définir les obligations des cabinets (contrôle qualité, revue, rotation)	BRH	M3	Référentiel exigences	Adoption par CA OCPAH
1.4 Consultation nationale (cabinets, régulateurs)	Cabinets	M4	Rapport de consultation	≥70% participation

Action	Partenaires	Échéance	Livrable	Indicateur
1.5 Adoption et publication du cadre	Gouvernement	M6	Texte officiel	Publication Journal Officiel

AXE 2 : Dispositif d'assurance qualité (3 - 12 mois)

Objectif : Mettre en place un système opérationnel

Tableau 23 : Axe 2 - Mise en place du système opérationnel

Action	Partenaires	Échéance	Livrable	Indicateur
2.1 Définir le modèle de contrôle qualité	Experts	M4	Modèle validé	Approbation CA
2.2 Élaborer le manuel de supervision qualité	Consultants	M6	Manuel AQ	Document finalisé
2.3 Concevoir les outils d'évaluation (checklists ISQM, Template)	IFAC support	M7	Toolkit AQ	Kit disponible
2.4 Mettre en place un système d'auto-évaluation obligatoire	Cabinets	M8	Formulaire standard	% cabinets conformes
2.5 Créer un système de revue par les pairs (pilote)	Cabinets leaders	M10	Programme pilote	5 cabinets testés
2.6 Définir le cycle de supervision (3 ans)	BRH, BM	M10	Plan de supervision	Plan validé

AXE 3 : Renforcement institutionnel (0 - 12 mois)

Objectif : Doter l'OCPAH d'une capacité réelle de supervision

Tableau 24 : Axe 3 - Renforcement des capacités de supervision de l'OCPAH

Action	Partenaires	Échéance	Livrable	Indicateur
3.1 Créer une unité Assurance Qualité (UAQ)	MEF	M3	Structure créée	UAQ opérationnelle
3.2 Recruter/identifier les superviseurs de qualité	Cabinets	M6	Équipe AQ	≥5 inspecteurs
3.3 Former les superviseurs (ISQM, ISA)	Partenaires internationaux	M8	Sessions formation	% formés
3.4 Mettre en place un comité de supervision indépendant	BRH	M9	Comité installé	Fonctionnel
3.5 Renforcer le code d'éthique	Experts	M10	Code révisé	Adoption officielle

AXE 4 : Développement des capacités (6 - 24 mois)

Objectif : Élever le niveau technique des cabinets / renforcer les capacités

Tableau 25 : Axe 4 - Renforcement des capacités techniques des cabinets

Action	Partenaires	Échéance	Livrable	Indicateur
4.1 Élaborer un Programme national de formation (ISA, IFRS, ISQM)	IFAC, BID	M9	Curriculum	≥70% cabinets formés
4.2 Appui technique aux petits cabinets	Bailleurs	M12	Programme appui	Nb cabinets accompagnés
4.3 Guide pratique de mise en conformité qualité	Experts	M10	Guide publié	Téléchargements
4.4 Certification continue obligatoire	Universités	M12	Système CPD	% conformité
4.5 Mise en place d'une Plateforme de formation en ligne	Tech partner	M15	LMS opérationnel	Nb utilisateurs

AXE 5 : Déploiement et pilotage (12 - 24 mois)

Objectif : Mettre en œuvre progressivement et assurer la durabilité

Tableau 26 : Axe 5 - Pérennisation et durabilité du système

Action	Partenaires	Échéance	Livrable	Indicateur
5.1 Lancer phase pilote inspections	BRH/MEF/BM	M12	Rapport pilote	5 - 10 supervisions
5.2 Évaluer et ajuster le dispositif	Experts	M15	Rapport ajustement	Améliorations validées
5.3 Lancement du SNAQA et réalisation des premières revues officielles (phase 1)	Cabinets	M18	Plan de déploiement	% couverture
5.4 Publier le rapport annuel Assurance Qualité	Public	M18	Rapport public	Publication
5.5 Introduire des sanctions graduées	Régulateurs	M20	Grille sanctions	Cas traités
5.6 Intégrer BRH et autres régulateurs	BRH	M24	Protocole de collaboration	Accord signé

Actions transversales

Renforcement des capacités

Tableau 27 : Plan de renforcement des capacités

Action	Responsable	Fréquence
Formations ISQM / ISA	OCPAH + partenaires	Trimestriel
Ateliers pratiques	Experts	Semestriel
Coaching des cabinets	Unité technique	Continu

Communication et adhésion

Tableau 28 : Plan de communication et d'adhésion

Action	Responsable	Fréquence
Campagne de sensibilisation	OCPAH	Continue
Sessions d'information	Comité	Trimestriel
Publication guides simplifiés	Secrétariat	Semestriel

9.4 Gouvernance et dispositifs institutionnels

La réussite du futur système national d'assurance qualité reposera sur une gouvernance clairement définie, un financement durable ainsi que des mécanismes de supervision, de reddition de comptes et de recours garantissant sa crédibilité et son indépendance. Les dispositions proposées ci-après présentent les principaux éléments institutionnels nécessaires à sa mise en œuvre

9.4.1 Gouvernance du futur système

Le futur système national d'assurance qualité de l'audit pourrait s'appuyer sur la création d'une unité de supervision de la qualité disposant d'une gouvernance claire, transparente et indépendante. Sous réserve des orientations qui seront retenues par les autorités compétentes, cette unité pourrait s'appuyer sur le leadership de l'OCPAH et être composée de représentants de l'OCPAH, du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), de la Banque de la République d'Haïti (BRH), de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA), ainsi que de personnalités indépendantes reconnues pour leur expertise en audit, en comptabilité, en gouvernance et en contrôle.

Cette unité pourrait être placée sous un cadre de gouvernance formalisé définissant clairement sa composition, ses modalités de nomination, la durée des mandats de ses membres, ses règles de fonctionnement ainsi que les mécanismes destinés à préserver son indépendance et à prévenir les conflits d'intérêts mais sous le leadership de l'OCPAH. Ses principales responsabilités pourraient inclure :

- la planification et la réalisation des revues qualité et des inspections des cabinets d'audit ;
- l'évaluation du respect des normes professionnelles applicables, notamment les normes ISA, ISQM 1, ISQM 2 et les exigences déontologiques ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des inspections ;
- la production de rapports périodiques sur l'état de la qualité de l'audit en Haïti ;

- la formulation de recommandations visant à renforcer la qualité des pratiques professionnelles.

Afin d'assurer l'efficacité du dispositif, l'unité pourrait disposer de pouvoirs lui permettant d'émettre des recommandations obligatoires, d'exiger la mise en œuvre de plans d'action correctifs et de signaler les situations de non-conformité significative aux instances compétentes chargées de l'application des mesures disciplinaires ou réglementaires prévues par les textes applicables. L'articulation entre cette unité et l'OCPAH devra être clairement définie afin de préserver le rôle de régulation professionnelle de l'Ordre tout en garantissant l'indépendance, l'objectivité et la crédibilité du mécanisme de supervision. Une coordination structurée avec le MEF, la BRH, la CSCCA, la DGI ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers devra également être prévue afin de favoriser la cohérence des interventions, le partage d'information et la pérennité du futur système national d'assurance qualité de l'audit.

9.4.2 Options détaillées de gouvernance dans le cadre du modèle hybride

Le modèle hybride retenu peut être décliné selon plusieurs modalités institutionnelles. Le choix définitif relèvera des autorités compétentes, en fonction des exigences d'indépendance, des capacités institutionnelles disponibles et de la soutenabilité financière.

Variante	Configuration	Implications
Variante A - Unité logée à l'OCPAH	Unité d'assurance qualité rattachée à l'OCPAH, dotée d'un comité de supervision à majorité indépendante	Démarrage rapide et coût réduit ; exige des garde-fous stricts d'indépendance et de prévention des conflits d'intérêts
Variante B - Comité mixte autonome	Comité d'assurance qualité conjoint (OCPAH, MEF, BRH, CSCCA, membres indépendants) doté d'un secrétariat dédié	Indépendance renforcée et légitimité élargie ; gouvernance plus complexe à coordonner
Variante C Supervision adossée à un régulateur public	Unité opérée sous l'égide d'une institution publique, l'OCPAH conservant l'accompagnement et la formation	Indépendance maximale ; dépend d'une base légale solide et de ressources publiques pérennes

À titre indicatif, quelle que soit la variante retenue, le dispositif devrait préciser :

- la composition de l'organe de supervision ;
- les modalités de nomination des membres ;
- la durée des mandats ;
- les règles d'indépendance et de gestion des conflits d'intérêts ;

- les lignes de reddition de comptes (reporting) ;
- la séparation entre les fonctions de revue qualité, d'enquête et de discipline.

9.4.3 Gouvernance du projet - structure recommandée

Le tableau ci-dessous présente la structure de gouvernance proposée pour la phase de mise en œuvre du système national d'assurance qualité.

Tableau 29 : Gouvernance du projet - Structure recommandée

Instance	Rôle	Responsable principal
Comité de pilotage	Orientation stratégique	MEF / OCPAH / Partenaires (BM/BID) / BRH, Rep. Cabinets, Experts indépendants
Unité technique SNAQA	Mise en œuvre opérationnelle	Consultant principal + équipe de projet
Groupe consultatif	Consultation profession	Cabinets d'audit / secteur privé / BM
Secrétariat exécutif	Coordination	OCPAH

9.4.4 Financement et durabilité financière

À titre indicatif, le coût de mise en place du système national d'assurance qualité est estimé à **900 000 USD** pour la phase initiale de déploiement. Cette estimation couvre notamment la réforme du cadre réglementaire, le renforcement des capacités institutionnelles, la mise en place de l'Unité d'Assurance Qualité, le développement des outils méthodologiques, les premières revues qualité ainsi que les activités de suivi-évaluation.

Tableau 30 : Estimation indicative des coûts du plan d'action

Composante	Estimation (USD)
Réforme du cadre légal et réglementaire	30,000.00
Assistance technique nationale et internationale	45,000.00
Développement des manuels, guides et outils d'inspection	25,000.00
Mise en place de l'unité nationale d'assurance qualité	150,000.00
Renforcement des capacités des inspecteurs	65,000.00

Composante	Estimation (USD)
Renforcement des capacités de l'OCPAH	135,000.00
Accompagnement des cabinets dans la mise en œuvre de l'ISQM 1 et de l'ISQM 2 (expérience pilote cabinet avec le minima)	105,000.00
Réalisation des inspections pilotes et des revues qualité	25,000.00
Système informatique, base de données et plateforme de suivi	75,000.00
Sensibilisation, communication et concertation institutionnelle	60,000.00
Fonctionnement du dispositif durant les trois premières années	105,000.00
Suivi-évaluation et amélioration continue du système	55,000.00
Total estimatif	900,000.00

Tableau 31 : Sources et modalités de financement

Sources	Modalité
Partenaires (BRH, BM, BID)	Appui initial
Contribution des cabinets	Cotisation progressive
État	Soutien institutionnel

Durabilité financière et dispositif de sanctions

Au-delà de l'appui initial des partenaires, la pérennité du dispositif suppose une trajectoire de financement pluriannuelle combinant : une contribution croissante des cabinets (redevance d'assurance qualité proportionnée à la taille) ; une part stable inscrite au budget de l'OCPAH et, le cas échéant, un appui institutionnel de l'État ; et une réduction graduelle et planifiée de la part des bailleurs sur un horizon de cinq à sept ans. Un objectif indicatif d'autofinancement (par exemple, couverture des coûts récurrents par les ressources nationales à l'issue de la phase de démarrage) devrait être fixé et suivi.

9.4.5 Mécanismes de sanctions graduées et voies de recours

À l'issue de la période d'ajustement, l'application des exigences devrait reposer sur une échelle de mesures graduées, proportionnées à la gravité et à la récurrence des manquements, assortie de garanties procédurales :

Niveau	Mesure	Finalité
--------	--------	----------

1 - Accompagnement	Recommandations et plan d'action correctif assorti d'un délai	Remédiation et amélioration continue
2 - Suivi renforcé	Revue de suivi, formation obligatoire, mise sous surveillance	Vérifier la correction effective des écarts
3 - Avertissement formel	Notification officielle et publication restreinte	Responsabiliser le cabinet
4 - Sanctions	Restriction d'agrément, suspension ou radiation selon les textes	Protéger l'intérêt public

Toute décision significative devrait pouvoir faire l'objet d'un recours devant une instance indépendante de celle ayant réalisé la revue qualité, dans le respect des principes du contradictoire, de l'équité procédurale et des exigences des **SMO 1** et **SMO 6** de l'IFAC.

9.5 Gestion des risques et mesures d'atténuation

Tableau 32 : Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Résistance des cabinets	Élevée	Élevé	Approche non punitive, progressive + incitations + accompagnement ; association des cabinets à la conception du dispositif (consultations, groupe consultatif) ; phase pilote sur base volontaire ; valorisation publique des cabinets engagés
Manque de compétences	Élevée	Élevé	Appui partenaires, programme massif de formation ; plan de formation pluriannuel certifiant ; mobilisation d'experts régionaux (PAFA) en appui aux formateurs locaux ; jumelage avec des instituts plus avancés
Validation cadre légal retardée	Moyen	Élevé	Approche transitoire (directive) ; plaidoyer coordonné auprès du MEF et du Parlement ; préparation parallèle des textes d'application afin de réduire les délais après adoption
Manque d'expertise locale	Moyen	Moyen	Formation + experts externes ; programme de certification d'inspecteurs nationaux avec transfert progressif de compétences
Confidentialité des données	Élevée	Moyen	Protocoles stricts ; charte de confidentialité signée par les inspecteurs ; anonymisation des rapports publics ; sécurisation du système d'information

Risque	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Faible financement	Élevée	Élevée	Modèle hybride (État + bailleurs) ; intégration progressive des coûts au budget de l'OCPAH via les cotisations ; recherche de financements régionaux et multilatéraux complémentaires

Participation effective des cabinets et stratégie de gestion du changement. Au-delà des mesures d'atténuation présentées ci-dessus, la réussite de la réforme suppose la participation effective des cabinets d'audit à chaque étape du processus. Il est recommandé de formaliser cette participation à travers : (i) la représentation des cabinets au sein du groupe consultatif et, le cas échéant, du comité de pilotage ; (ii) des consultations régulières sur les outils, les référentiels et le calendrier de déploiement ; et (iii) l'implication des cabinets volontaires dans la phase pilote, dont les enseignements alimenteront l'ajustement du dispositif.

Il est également recommandé de mettre en place une véritable stratégie de gestion du changement, comprenant : un plan de communication ciblé par catégorie d'acteurs (cabinets structurés, petits cabinets, institutions publiques, régulateurs) ; des sessions de sensibilisation et d'information périodiques ; l'identification de « champions » au sein de la profession pour porter la réforme ; un dispositif d'écoute et de retour d'information permettant d'ajuster la mise en œuvre ; et un accompagnement spécifique des cabinets les plus exposés aux efforts de mise à niveau. Cette stratégie devra être pilotée conjointement par l'OCPAH et l'unité technique du projet, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

9.6 Cadre de suivi et indicateurs de performance

Indicateurs de performance

- % de cabinets soumis à auto-évaluation (> 80 %) ;
- % de cabinets supervisés (≥ 50 % en 2 ans) ;
- taux de cabinets conformes aux normes internationales (> 80 %) ;
- nombre de formations dispensées et d'évaluateurs certifiés ;
- nombre de supervisions réalisées et niveau de conformité aux normes (ISA/ISQM) ;
- nombre de sanctions / mesures correctives ;
- amélioration de la qualité perçue / satisfaction des parties prenantes (enquête).

Facteurs critiques de succès

- un engagement politique fort des plus hautes autorités de l'État (Primature, Ministère de l'Économie et des Finances, Parlement), condition indispensable à l'adoption du cadre légal et à la pérennité institutionnelle du dispositif ;
- un leadership fort de l'OCPAH et un dialogue constant avec la profession ;
- l'indépendance réelle de l'organe de supervision et la transparence des procédures ;
- l'appui des régulateurs (BRH, CSCCA, DGI) et une coordination institutionnelle efficace ;
- une approche progressive et pédagogique (non punitive au départ) ;
- un alignement strict sur les normes internationales ;
- l'appui technique et financier des partenaires et la pérennité financière du dispositif ;

- le renforcement des capacités humaines et la compétence technique des intervenants ;
- la communication et la pédagogie auprès des cabinets ;
- la protection de l'intérêt public.

10. CONCLUSION

10.1 Synthèse des messages clés du diagnostic

L'ensemble des analyses documentaires, des questionnaires administrés aux parties prenantes et des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude converge vers un diagnostic clair : le système d'assurance qualité de l'audit en Haïti demeure **embryonnaire, fragmenté et largement informel**, avec un **niveau de maturité global faible**.

Ce constat s'explique par un ensemble de faiblesses structurelles, confirmées de manière convergente par les différentes catégories d'acteurs interrogés, notamment :

- un cadre légal incomplet et insuffisamment opérationnel ;
- l'absence de mécanismes institutionnels structurés de contrôle qualité ;
- une application encore limitée et hétérogène des normes internationales ;
- une hétérogénéité des capacités techniques entre les cabinets ;
- une dépendance importante aux pratiques individuelles et aux exigences des partenaires internationaux ;
- une capacité encore limitée du régulateur professionnel à assurer un encadrement effectif du secteur.

Les résultats des questionnaires et des consultations institutionnelles mettent en évidence que ces faiblesses affectent directement la cohérence, la fiabilité et la comparabilité des travaux d'audit réalisés à l'échelle nationale. Dans ce contexte, le système actuel repose principalement sur des initiatives isolées des cabinets et sur les exigences des bailleurs de fonds, en l'absence d'un cadre national cohérent et d'une supervision structurée.

10.2 L'impératif de réforme

Malgré ces contraintes, le diagnostic met en évidence des opportunités réelles pour structurer et renforcer durablement le système, notamment :

- l'adoption progressive des normes internationales (ISA, IFRS, ISQM) ;
- l'existence de référentiels reconnus au niveau international ;
- l'engagement des parties prenantes (OCPAH, BRH, MEF, cabinets d'audit, partenaires techniques et financiers) ;
- une volonté collective de réforme et d'amélioration des pratiques professionnelles.

Ces éléments constituent une base favorable à la mise en place d'un dispositif structuré, aligné sur les bonnes pratiques internationales. La réussite de cette réforme dépendra toutefois de plusieurs facteurs clés :

- un engagement fort et coordonné de l'ensemble des acteurs ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel clair, cohérent et indépendant ;
- l'adoption d'une approche progressive, adaptée au contexte national ;
- le renforcement significatif des capacités techniques des cabinets évoluant dans l'audit ;
- un accompagnement structuré, tant technique que financier, notamment avec l'appui des partenaires au développement ;
- le développement d'une culture de qualité, de conformité et de transparence.

10.3 Perspectives stratégiques

En définitive, la structuration d'un système national d'assurance qualité de l'audit constitue une étape déterminante pour l'évolution du secteur en Haïti. Elle représente une opportunité majeure de :

- renforcer durablement la crédibilité du système financier ;
- améliorer la gouvernance publique et la redevabilité ;
- favoriser l'alignement avec les standards internationaux ;
- et positionner la profession comptable haïtienne comme un acteur clé du développement économique, au bénéfice notamment des investisseurs privés et du climat des affaires.

Dans cette perspective, la mise en place d'un système national d'assurance qualité ne constitue pas seulement une réforme technique, mais un levier stratégique de transformation institutionnelle et de modernisation du secteur de l'audit en Haïti.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des institutions consultées

Institutions publiques et de régulation consultées

- Banque de la République d’Haïti (BRH)
- Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA)
- Direction Générale des Impôts (DGI)
- Ministère de l’Économie et des Finances (MEF)

Organisation professionnelle consultée

- Ordre des Comptables Professionnels Agréés d’Haïti (OCPAH)

Cabinets d’audit et d’expertise comptable consultés

- AFINCO
- AMF Expert
- BUCOFISC
- Experts Conseils & Associés
- IGECO
- Jackson Alerte & Associés
- LD Conseils, Cabinet d’Experts-Comptables
- Merove-Pierre, Cabinet d’Experts-Comptables
- Paul Desilus & Associés, Cabinet d’Experts-Comptables
- Thomas Bois & Associés
- Turnier
- Wawa Cabinet d’Experts-Comptables

Annexe 2 : Questionnaires et outils de collecte des données

Les questionnaires standardisés utilisés dans le cadre de la mission (questionnaires destinés aux cabinets d’audit et questionnaires destinés aux institutions publiques et au régulateur professionnel) sont disponibles sur demande et seront joints à la version finale du rapport.